



Catalogue Tarifaire

13 février 2012



Sommaire

TELEPHONIE FIXE

Futur Direct	
Communications hors Abonnements	Page 5
LR « Abonnements et Communications »	Page 6
T0 « Abonnements et Communications »	Page 7
T2 « Abonnements et Communications »	Page 9
Options	Page 10
Futur Procube Zen	Page 13
<i>Téléphonie Illimitée, Internet et Messagerie d'Entreprise</i>	

TELEPHONIE MOBILE

Compteur – Futur Mobile	Page 16
Forfait Illimité	Page 19
<i>Illimité Pro Tous Opérateurs 24/24 h & 7/7 j</i>	
Spécial Flotte – Equilio	Page 20
<i>Téléphonie Fixe et Mobile</i>	
Futur Solo	Page 21
Option Smartphone Zen	Page 22

DATA MOBILE

Futur Data Mobile	Page 23
Futur Transactio	Page 25
<i>Solution d'encaissement de paiement par CB en mobilité</i>	
Usages M2M	Page 27

ACCES INTERNET

ADSL – FuturNet.ADSL	Page 28
----------------------	---------

PORTAIL D'APPLICATIONS PROFESSIONNELLES

Futur Office <i>Messagerie d'entreprise</i>	Page 29
---	---------

TARIFICATION INTERNATIONALE

Téléphonie Fixe	Page 30
Téléphonie mobile	Page 31
Haut Débit Mobile	Page 34

CHARTE INITIATIVE ET QUALITE	Page 35
-------------------------------------	---------

SERVICE APRES VENTE	Page 36
----------------------------	---------

Principes Tarifaires

Les offres Futur Telecom sont destinées aux entreprises et souscrites dans le cadre des Conditions Générales d'Accès en vigueur, disponibles sur le site internet www.futurtelecom.com ou sur demande au Service Clients Futur Telecom.

Tous les tarifs sont exprimés en Hors Taxes sauf mention spécifique.

L'Abonné est facturé mensuellement sauf mention spécifique.

Tarif GFN (Global Futur Network) : Tarification appliquée aux appels en France métropolitaine vers tout poste fixe ou mobile abonné aux Services Futur Telecom.

Tarif VPN (Virtual Private Network) : Tarification appliquée aux appels en France métropolitaine vers les postes fixes ou mobiles de votre entreprise abonnés aux Services Futur Telecom.

Communications en France métropolitaine :

Communications en Local/National à partir d'un poste fixe : communications en France métropolitaine, émises depuis un poste fixe de l'entreprise à destination des numéros fixes - hors numéros spéciaux.

Communications vers les mobiles à partir d'un poste fixe : communications émises depuis un poste fixe de l'entreprise, en France métropolitaine, à destination d'un mobile d'un Opérateur français avec affichage du numéro vers les mobiles, sous réserve de la transmission du numéro par le PABX, et pour un appel international, par l'Opérateur.

Communications en France métropolitaine à partir d'un poste mobile : communications émises depuis un mobile abonné à l'offre FuturMobile à destination d'un mobile d'un Opérateur français ou d'un poste fixe en France métropolitaine - Hors N° spéciaux, N° courts, N° d'accès wap & web, SMS, MMS, connexions data et appels en visiophonie.

Communications à l'international :

Communications vers un poste fixe : Communications émises depuis un poste de l'entreprise, en France métropolitaine, à destination d'un poste fixe à l'international - hors numéros spéciaux.

Communications vers un mobile : Communications émises depuis un poste de l'entreprise, en France métropolitaine, à destination d'un mobile d'un Opérateur international.

Compatibilité des terminaux mobiles : Certaines options telles que la visiophonie, l'échange de données, nécessitent des terminaux compatibles. Voir la liste des terminaux sur le site www.futurtelecom.com.

Crédit Temps : Temps indivisible minimum facturé lors de l'établissement d'un appel. Après ce délai, le temps est décompté à la seconde.

www.futurtelecom.com

Changements d'offre :

Offres Mobile (Futur Mobile, Illimité Pro et Equilio) :

- Service indisponible pour les lignes mobiles :
 - o ayant été activées depuis moins de 12 mois complets
 - o ou ayant bénéficié d'un changement d'offre moins de 12 mois auparavant.

- Service disponible :
 - o pour une tarification forfaitaire de 75 €HT par ligne, pour les lignes mobiles ayant une ancienneté supérieure à 12 mois et inférieure à 18 mois
 - o gratuitement, pour les lignes mobiles ayant une ancienneté supérieure à 18 mois.

Offres de Data Mobile (Option data ou Data Only) : Service disponible gratuitement en cas d'augmentation du volume ou temps minute du forfait. Autrement une tarification forfaitaire de 50€HT par ligne mobile et par changement est appliquée.

Offres fixes

- Futur Procube « classique » vers Futur Procube « illimitée » :
 - o service indisponible pour les sites Futur Procube ayant été déployés depuis moins de 12 mois
 - o service disponible gratuitement pour les sites Futur Procube ayant été déployés depuis plus de 12 mois sous réserve d'un réengagement de 24 mois
- Futur Procube « illimité » vers Futur Procube « classique » : service indisponible

- Futur Direct Standard ou Futur Direct IP vers Futur Direct (offre lancée le 15 Janvier 2012) :
 - o service indisponible pour les sites ayant été déployés depuis moins de 12 mois
 - o service disponible gratuitement pour les sites ayant été déployés depuis plus de 12 mois sous réserve d'un réengagement de 24 mois

- Futur Direct Standard vers Futur Procube : Service disponible gratuitement

- Futur Procube ou Futur Direct IP vers une offre fixe avec engagement (Futur Direct ou Futur Procube) : Service disponible, facturé à hauteur de 50% des frais de résiliation de l'offre initiale de l'Abonné.
 - o Conservation des numéros indisponible dans les cas suivants : Futur Direct IP vers Futur Procube, Futur Procube vers Futur Direct.

- Futur Direct Standard, Futur Procube ou Futur Direct IP vers une offre fixe sans engagement (Futur Direct Standard « communications hors abonnements ») : Service disponible sans conservation des numéros et facturé à hauteur des frais de résiliation de l'offre initiale de l'Abonné.

Heures ouvrées GTR : de 9h00 à 18h00 – du lundi au vendredi (hors jours fériés)

Tarif forfaitaire en cas de déplacements infructueux : 500 €

Tarif forfaitaire de desimlockage d'un mobile moins de 6 mois après l'achat : 75 €

www.futurtelecom.com

Période d'Engagement

Aucune période d'engagement initiale

Communications en France métropolitaine

Tarifs minute indiqués en € HT

Tarifcation à la seconde, dès la 1ère seconde

Vers les fixes

Communications en France métropolitaine, émises depuis un poste fixe de l'entreprise à destination des numéros fixes - hors numéros spéciaux.

Tarif / min	Tarif GFN / min	Tarif VPN / min
0,0250 €	10% de remise 0,0225 €	20% de remise 0,0200 €

Vers les mobiles

Tarif / min	Tarif GFN / min	Tarif VPN / min
0,1800 €	10% de remise 0,1620 €	20 % de remise 0,1440 €

Conditions d'éligibilité

Accès analogique isolé.

Période d'Engagement

Période d'Engagement de 24 mois.

Abonnements mensuels

Par accès

Abonnement téléphonique par accès analogique isolé (LR) 19,00 €

Configurations non compatibles : Accès en dégroupage total, Accès en présélection avec option abonnement téléphonique chez un opérateur tiers (autre que l'Opérateur Historique), Groupement d'accès analogiques, Accès Primaires (T2) isolés ou groupés, Accès Numéris Duo et accès Numéris Itoo, Accès de base comportant un Canal D actif, Accès supportant un poste d'exploitation de l'Opérateur Historique, Accès temporaires, Cabines téléphoniques et Publiphones.

L'ajout de LR n'est pas disponible. L'option "Abonnement téléphonique" ne peut être fournie dans les cas suivants : les accès en cours de création, de résiliation, de dé-numérotation, de re-numérotation ou déménagement et les accès temporaires. Le maintien du numéro ou l'annonce du nouveau numéro ne sont donc pas disponibles.

Communications en France métropolitaine

Tarifs minute indiqués en € HT

Tarifification à la seconde, dès la 1ère seconde

Vers les fixes

Communications en France métropolitaine, émises depuis un poste fixe de l'entreprise à destination des numéros fixes - hors

Communications illimitées respectant les conditions décrites dans le paragraphe "Usage Raisonnable"

Les appels suivants ne sont pas inclus :

Les appels nationaux d'un poste fixe vers un autre poste fixe appartenant à la même tranche de numéro SDA

Les envois de Data CSD, passerelles GSM

Les envois de SMS, MMS, et appels en visiophonie.

Vers les mobiles

Tarif / min	Tarif GFN / min	Tarif VPN / min
0,1800 €	10% de remise 0,1620 €	20 % de remise 0,1440 €

Communications illimitées vers les lignes mobiles disposant de l'option Open Talk

Option "communications mobiles illimitées"

Communications illimitées respectant les conditions décrites dans le paragraphe "Usage Raisonnable"

	tarif mensuel
Abonnés mobiles ¹	12 €
Abonnés fixes uniquement	24 €

Usage raisonnable

Les Abonnés sont tenus de respecter un usage raisonnable, à savoir des communications voix uniquement, limitées à 2 heures en continu et un maximum de 199 contacts par SDA et par mois.

Le site de l'Abonné ne doit pas héberger une activité de centre d'appels.

Communications Spécifiques

Appels gratuits en France Métropolitaine vers les numéros d'urgence (112, 15,17,18)

Appels vers les numéros spéciaux et les numéros courts facturés au tarif en vigueur depuis un poste fixe

¹ Abonnés ayant déjà des lignes mobiles avec engagement chez Futur Telecom ou souscrivant une ligne mobile avec portabilité du numéro ou une ligne Illimité Pro.

Téléphonie Fixe - Communications & Abonnements Accès de base (configurations T0)

Version Standard : Service Principal de Téléphonie Fixe en mode Présélection

Version IP : Service Principal de Téléphonie Fixe en mode Dégroupage
Service Optionnel d'Echange de Données

Conditions d'éligibilité

Version Standard : Accès de base isolé ou groupé (T0).

En cas d'éligibilité et de compatibilité de l'installation, Futur Telecom se réserve le droit de basculer l'Abonné sur Futur Direct version IP.

Version IP : Voir les conditions générales d'accès applicables au dégroupage

La configuration minimale requise est de 2 T0 en Zone A et de 6 T0 en Zone B.

Période d'Engagement

Période d'Engagement de 24 mois.

Abonnements mensuels

Par accès

Abonnement téléphonique par accès de base (T0)

39,00 €

Abonnement par SDA

1,00 €

Selon le déclaratif de France Telecom lors du portage des Numéros

Minimum facturé : 5 SDA par T0 par tranche de 5 SDA

Spécificités de la version standard

Modification d'Offre : non disponible actuellement

Configurations non compatibles : Accès en dégroupage total, Accès en présélection avec option abonnement téléphonique chez un opérateur tiers (autre que l'Opérateur Historique), Groupement d'accès analogiques, Accès Primaires (T2) isolés ou groupés, Accès Numéris Duo et accès Numéris Itoo, Accès de base comportant un Canal D actif, Accès supportant un poste d'exploitation de l'Opérateur Historique, Accès temporaires, Cabines téléphoniques et Publiphones.

L'ajout et la suppression de T0 ne sont pas disponibles. L'option "Abonnement téléphonique" ne peut être fournie dans les cas suivants : les accès en cours de création, de résiliation, de dé-numérotation, de re-numérotation ou déménagement et les accès temporaires. Le maintien du numéro ou l'annonce du nouveau numéro ne sont donc pas disponibles.

Communications en France métropolitaine

Tarifs minute indiqués en € HT

Tarifcation à la seconde, dès la 1ère seconde

Vers les fixes

Communications en France métropolitaine, émises depuis un poste fixe de l'entreprise à destination des numéros fixes - hors numéros spéciaux.

Communications illimitées respectant les conditions décrites dans le paragraphe "Usage Raisonnable"

Les appels suivants ne sont pas inclus :

Les appels nationaux d'un poste fixe vers un autre poste fixe appartenant à la même tranche de numéro SDA

Les envois de Data CSD, passerelles GSM

Les envois de SMS, MMS, et appels en visiophonie.

Vers les mobiles

Tarif / min	Tarif GFN / min	Tarif VPN / min
0,1800 €	10% de remise 0,1620 €	20 % de remise 0,1440 €

Communications illimitées vers les lignes mobiles disposant de l'option Open Talk

Option "communications mobiles illimitées"

Communications illimitées respectant les conditions décrites dans le paragraphe "Usage Raisonnable"

tarif mensuel	
Abonnés mobiles ¹	24 € / T0
Abonnés fixes uniquement	48 € / T0

Usage raisonnable

Les Abonnés sont tenus de respecter un usage raisonnable, à savoir des communications voix uniquement, limitées à 2 heures en continu et un maximum de 199 contacts par SDA et par mois.

Le site de l'Abonné ne doit pas héberger une activité de centre d'appels.

Communications Spécifiques

Appels gratuits en France Métropolitaine vers les numéros d'urgence (112, 15,17,18)

Appels vers les numéros spéciaux et les numéros courts facturés au tarif en vigueur depuis un poste fixe

¹ Abonnés ayant déjà des lignes mobiles avec engagement chez Futur Telecom ou souscrivant une ligne mobile avec portabilité du numéro ou une ligne Illimité Pro.

Conditions d'éligibilité

Version IP : Voir les conditions générales d'accès applicables au dégroupage
La configuration minimale requise est d'un 1/2 T2 (15 canaux)

Période d'Engagement

Période d'Engagement de 24 mois.

Abonnements mensuels

Par accès

Abonnement par 1/2 T2	130 €
Abonnement par T2	250 €

Par SDA

1 € / SDA
Selon le déclaratif de France Telecom lors du portage des Numéros
Minimum facturé : 2 SDA par T0, 10 SDA par 1/2 T2 et 20 SDA par T2

Communications en France métropolitaine

Tarifs minute indiqués en € HT
Tarification à la seconde, dès la 1ère seconde

Vers les fixes

Communications en France métropolitaine, émises depuis un poste fixe de l'entreprise à destination des numéros fixes - hors numéros spéciaux.

Tarif / min	Tarif GFN / min 10% de remise	Tarif VPN / min
0,0250 €	0,0225 €	0,0000 €

Vers les mobiles

Tarif / min	Tarif GFN / min 10% de remise	Tarif VPN / min 20 % de remise
0,1800 €	0,1620 €	0,1440 €

Open Talk

1/2 T2 et T2 : illimité vers les lignes fixes et mobiles de l'Abonné bénéficiant de l'option Open Talk.

Le site de l'Abonné ne doit pas héberger une activité de centre d'appels.

Si une des deux lignes ne bénéficie pas de l'option Open Talk, la communication sera facturée suivant les tarifs des offres principales en vigueur.

L'abonnement mensuel dû au titre de l'option Open Talk sur les lignes fixes est déterminé suivant le type de raccordement.

Type de raccordement

par 1/2 T2 (max 15 lignes)
par T2 (max 30 lignes)

Abonnement mensuel

50 €
100 €

Les appels suivants ne sont pas inclus dans l'option Open Talk

Les appels vers ou depuis l'étranger
Les appels nationaux d'une ligne fixe ou d'une ligne mobile vers la carte jumelle
Les appels nationaux d'un poste fixe vers un autre poste fixe appartenant à la même tranche de numéro SDA
Les envois de Data CSD, passerelles GSM
Les envois de SMS, MMS, et appels en visiophonie.

Usage raisonnable

Les Abonnés sont tenus de respecter un usage raisonnable, à savoir des communications voix uniquement, limitées à 2 heures en continu.

Le site de l'Abonné ne doit pas héberger une activité de centre d'appels.

Communications Spécifiques

Appels gratuits en France Métropolitaine vers les numéros d'urgence (112, 15,17,18)

Appels vers les numéros spéciaux et les numéros courts facturés au tarif en vigueur depuis un poste fixe

Frais de mise en service : Desserte interne

Longueur de desserte 0 > 3 m	Gratuit
Longueur de desserte 3m > 60m	200 €
Longueur de desserte 60m > 200m	450 €
Longueur de desserte > 200m	Sur Devis

Si l'installation de l'Abonné nécessite des travaux spécifiques, FUTUR TELECOM présentera un devis supplémentaire : ces frais seront à la charge de l'Abonné et FUTUR TELECOM ne les prendra pas en charge. L'Abonné pourra refuser ce devis et restera alors en mode Présélection chez FUTUR TELECOM.

Liste non exhaustive pouvant entraîner des travaux spécifiques : obstacles entre la tête de ligne et le standard de l'Abonné, obsolescence du réseau téléphonique,

Les actions nécessaires au raccordement du PABX, et/ou du réseau local informatique (LAN), à l'offre Futur Direct sont sous la responsabilité et à la charge de l'Abonné qui pourra notamment, dans ce cadre, faire appel à son Installateur Privé et / ou à son Prestataire Informatique.

Dans les cas spécifiques des configurations de 2 à 4T0, l'Abonné autorise Futur Telecom à déconnecter, par l'intermédiaire d'un technicien dûment mandaté, le lien en service sur le PABX et à connecter le nouveau lien (Futur Telecom) sur le PABX.

Mise en service

Site en version IP

Dès la souscription à l'offre Futur Direct, et dans l'attente du dégroupage effectif du Site, l'Abonné bénéficie du Service de Téléphonie Fixe Futur Telecom en mode Présélection au tarif des communications tel que définis dans la Demande d'Accès aux Services pour les T2 et aux tarifs suivants pour les T0 : gratuit vers les fixes et 0,10 € / minute vers les mobiles. En mode Présélection, l'Abonné continue d'être facturé par l'Opérateur Historique au titre des abonnements téléphoniques. L'option Internet ne pourra pas être activée pendant la phase de Présélection.

Dès la mise en service des lignes en mode Dégroupage, l'Abonné bénéficie de l'ensemble des Services souscrits.

Site en version Standard

Les services optionnels, dont l'Abonné bénéficiait chez son ancien opérateur et qui sont disponibles dans le catalogue tarifaire de Futur Telecom, seront activés par défaut. L'Abonné pourra demander à modifier ses services optionnels en renseignant le document "Annexes des services optionnels Futur Direct Standard".

Services Optionnels de communication

Services Optionnels compris dans l'offre - IP

Présentation du numéro, Secret appel/appel, Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) 4 H ouvrées¹.

Services Optionnels compris dans l'offre - Version Standard

Présentation du numéro, Secret appel/appel, Rappel du Dernier Appelant 3131, Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) 6 H ouvrées¹, Transfert d'appel inconditionnel national, international et COM², Signalisation d'usager à usager (Mini Message)³, Inscription aux Annuaires.

Services Optionnels sur demande (Versions IP et Standard)

	version IP	version Standard
Impulsion de Taxe ou Indication permanente de coût ⁴	1 € / NDI	1,25 € / NDI
GTR 6H 7j/7 et 24h/24 ¹	non disponible	18 € / T0
GTR 4H 7j/7 et 24h/24 ¹	20 € / site de 2 à 8 T0 100 € / site 1/2 T2 ou T2	non disponible
Option Internet ⁵ (débit non garanti de 512 Kbps à 2Mbps)	gratuit	non disponible
Mini Message ³	non disponible	0,084 € HT / Mini Message
Futur Vigie ⁶	5 € / NDI	5 € / NDI

¹ Le service GTR n'est pas applicable sur les Services Optionnels.

² Le Service "Transfert d'appel inconditionnel" permet, pour l'ensemble des numéros de l'installation, de « réacheminer » tous les appels de l'installation de l'entreprise vers le numéro d'une autre installation (dite site de renvoi). Le transfert d'appel peut être National, International ou COM. Les communications transférées sont acheminées systématiquement sur le réseau de l'entreprise (sauf en cas de transfert vers un numéro spécial). Les communications transférées sont à la charge de l'Abonné qui a effectué le transfert.

³ Le Service "Mini Message" permet d'échanger, entre équipements RNIS de l'Abonné, des messages de 32 caractères maximum. Activation du Service par l'Abonné, Facturation du Mini Message : 0,084 € HT/Min

⁴ Ce Service permet de remonter par le réseau des Impulsions de Taxe, en temps réel, et de manière permanente. L'Abonné doit être équipé d'un équipement spécifique lui permettant de suivre la progression du coût de la communication exprimé en d'unités Telecom telles que précisées au catalogue de l'Opérateur Historique.

⁵ Sous réserve d'éligibilité à Internet, en fonction de l'Équipement de l'Abonné. L'accès Internet SDSL fourni dans l'offre Futur Direct version IP est uniquement ouvert à la navigation Internet. Il ne permet pas de placer un serveur (Messagerie, terminaison VPN, Serveur Web...) sur le Site dégroupé. La prise en main à distance (télémaintenance) n'est pas possible. Le raccordement du LAN de l'Abonné à cet accès Internet n'est pas assuré par Futur Telecom.

⁶ Envoi d'alerte par e-mail lors du dépassement du seuil de consommation par ligne fixé par l'Abonné. Indication nécessaire par l'Abonné du seuil de consommation en € HT, par ligne.

Modification d'offres

Site en version IP

CONFIGURATION T0		CONFIGURATION T2	
Frais d'Ajout de T0	85 € / T0	Frais d'Ajout de T2	500 € / T2
Frais de Suppression de T0	500 € / T0	Frais de Suppression de T2	1199 € / T2
UPGRADE / DOWNGRADE			
Upgrade d'un accès nT0 vers un accès T2 (15 ou 30 canaux)	129 € / lien à modifier	Upgrade d'un accès 1/2 T2 (15 canaux) vers un accès T2 (30 canaux)	129 € / lien à modifier
Downgrade d'un accès T2 (15 ou 30 canaux) vers un accès nT0	129 € / lien à modifier	Downgrade d'un accès T2 (30 canaux) vers un accès 1/2 T2 (15 canaux)	129 € / lien à modifier

Site en version Standard

L'ajout et la suppression de T0 ne sont pas disponibles.

Déménagement

En cas de déménagement, l'Abonné devra prévenir le Service Client de Futur Telecom, au minimum 2 mois pour les sites en version standard et au minimum 3 mois pour les sites en version IP avant la date de déménagement du site équipé, via un formulaire de déménagement (disponible sur le site internet de Futur Telecom : Mon compte > Déménagement). L'équipement du nouveau site est conditionné par l'éligibilité technique de ce site à l'offre. L'Abonné pourra conserver ses numéros s'il ne change pas de zone de numérotation (ZNE). Le nouveau site de l'Abonné est soumis à un engagement de 24 mois.

Site en version IP

Déménagements	Site T0	Site T2
Frais de Déménagement	39 € * nombre de mois restant à courir jusqu'à l'arrivée à échéance de la durée minimum d'engagement au service.	59 € nombre de mois restant à courir jusqu'à l'arrivée à échéance de la durée minimum d'engagement au service.
Option Disque Vocal / Transfert d'appel ¹	299 € / NDI	299 € / NDI

¹ L'option Disque Vocal permet à l'Abonné de définir et personnaliser le message vocal qu'il souhaite diffuser à l'attention des appels émis vers ses anciens numéros. En cas de non conservation du plan de numérotation, l'Abonné pourra communiquer son ou ses nouveaux numéros pour une durée maximale de 6 mois à partir de sa date de mise en service. En cas de conservation du plan de numérotation, l'Abonné pourra communiquer son ou ses nouveaux numéros temporaires, en attendant le déploiement complet de l'offre sur le nouveau site et l'affectation des numéros de l'ancien site au nouveau. L'Abonné devra envoyer à Futur Telecom un fichier contenant le message à diffuser, au format 8 khz - 16 bits - mono audio de type .wav - (taille maximale de 1Mo). L'activation de l'option rend sa modification impossible.

L'option Transfert d'appel permet à l'Abonné de transférer l'ensemble du trafic à destination du site initial vers un numéro géographique choisi par l'Abonné. L'option est disponible pour une durée maximale de 6 mois en cas de non conservation du plan de numérotation, ou jusqu'à la mise en service du nouveau site en cas de conservation du plan de numérotation. L'Abonné devra communiquer à Futur Telecom le numéro géographique vers lequel il souhaite router ses appels. L'activation de l'option rend sa modification impossible.

Site en version Standard

Déménagements	Site T0
Frais de Déménagement (si conservation des numéros)	650 € / NDI
Option Disque Vocal (ANN) ² durée au choix : 2 mois 6 mois 12 mois	5€ / NDI / mois durant la période choisie

² Seuls les accès analogiques (LR) isolés et les accès de base (T0) isolés sans SDA peuvent bénéficier de ce service. Le service "ANN" (Annonce du Nouveau Numéro) permet à l'Abonné, lors d'un déménagement avec changement de numéros, de diffuser à ses correspondants appelant l'ancien numéro l'information de ses nouvelles coordonnées téléphoniques, durant une période déterminée (choix entre 2/ 6 / 12 mois) et par une annonce personnalisable. Le service ANN s'active lors de la résiliation de l'ancienne ligne. L'annonce standard enregistrée indiquera que la ligne concernée n'est plus en service. L'Abonné peut personnaliser et modifier directement et à distance son annonce, à l'aide d'un guide disponible sur www.futurtelecom.com > Assistance > Offres Fixes.

Résiliation

En cas de résiliation, les règles décrites dans les conditions générales article 14.8 s'appliqueront.

Site en version IP

L'Abonné devra renvoyer à ses frais le matériel Futur Telecom installé sur site. A défaut une charge forfaitaire de 500€ lui sera facturée.

Version Standard (LR)

Les services optionnels, dont l'Abonné bénéficiait chez son ancien opérateur et qui sont disponibles dans le catalogue tarifaire de Futur Telecom, seront activés par défaut. L'Abonné pourra demander à modifier ses services optionnels en renseignant le document "Annexes des services optionnels Futur Direct Standard".

Services Optionnels liés à l'Abonnement Téléphonique en accès analogique (LR)

Services Optionnels compris dans l'offre

Présentation du numéro, Secret Appel par Appel, Auto rappel, Rappel du Dernier Appellant 3131, GTR 72 H (heures ouvrées)¹, Mémo Appel², Transfert d'appel inconditionnel³, PCV France, Notification de message, Télégramme par téléphone, Inscription aux Annuaires.

¹ Le service GTR n'est pas applicable sur les Services Optionnels.

² Le Service "Mémo Appel" permet à l'Abonné d'être rappelé automatiquement à une heure définie. Activation du service par l'Abonné sur une plage de 24h et 15 minutes avant l'heure du rappel automatique. Facturation du mémo appel : **0,084 €HT**.

³ Le Service Transfert d'Appel permet à l'Abonné de faire suivre les appels reçus vers une autre ligne téléphonique en France métropolitaine, ou vers un numéro à l'étranger, ou dans les COM (et Mayotte). Les appels en provenance de l'étranger ne peuvent pas transiter par la France Métropolitaine et les DOM. Un appel faisant lui-même l'objet d'un renvoi vers une autre ligne ou vers une messagerie vocale, ne peut pas être renvoyé vers un numéro de renvoi. L'appel est alors présenté normalement sur le numéro de l'Abonné. Le transfert d'appel à destination de numéros spéciaux est impossible. Le coût d'acheminement sera facturé selon le tarif des communications en vigueur dans le Catalogue Tarifaire Futur Telecom.

Services Optionnels Sur demande

	Accès gratuit	Accès payant (abonnement mensuel)
Impulsion de Taxe ou Indication permanente de coût ⁴		1,25 € / LR
GTR 6 H ouvrées ⁵		8 € / LR
GTR 6H 7j/7 & 24H/24 ⁵		17,53 € / LR
Futur Vigie ⁶		5 € / NDI

⁴ Ce Service permet de remonter par le réseau des Impulsions de Taxe, en temps réel, et de manière permanente. L'Abonné doit être équipé d'un équipement spécifique lui permettant de suivre la progression du coût de la communication exprimé en d'unités Telecom telles que précisées au catalogue de l'Opérateur Historique.

⁵ Le service GTR n'est pas applicable sur les Services Optionnels. Passé le délai mentionné et en fonction du dépassement, des pénalités sont applicables pour le site concerné par l'interruption du service pendant le mois concerné.

⁶ Envoi d'alerte par e-mail lors du dépassement du seuil de consommation par ligne fixé par l'Abonné. Indication nécessaire par l'Abonné du seuil de consommation en € HT, par ligne.

Déménagement

En cas de déménagement, l'Abonné devra prévenir le Service Client de Futur Telecom, au minimum 2 mois avant la date de déménagement du site équipé, via un formulaire de déménagement (disponible sur le site internet de Futur Telecom : Mon compte > Déménagement). L'équipement du nouveau site est conditionné par l'éligibilité technique de ce site à l'offre. L'Abonné pourra conserver ses numéros s'il ne change pas de zone de numérotation (ZNE). Le nouveau site de l'Abonné est soumis à un engagement de 24 mois.

Déménagements	Site LR
Frais de Déménagement (si conservation des numéros)	250 € / NDI
Option Disque Vocal (ANN) ⁷ durée au choix : 2 mois 6 mois 12 mois	5€ / NDI / mois durant la période choisie

⁷ Seuls les accès analogiques (LR) isolés et les accès de base (T0) isolés sans SDA peuvent bénéficier de ce service. Le service "ANN" (Annonce du Nouveau Numéro) permet à l'Abonné, lors d'un déménagement avec changement de numéros, de diffuser à ses correspondants appelant l'ancien numéro l'information de ses nouvelles coordonnées téléphoniques, durant une période déterminée (choix entre 2/ 6 / 12 mois) et par une annonce personnalisable. Le service ANN s'active lors de la résiliation de l'ancienne ligne. L'annonce standard enregistrée indiquera que la ligne concernée n'est plus en service. L'Abonné peut personnaliser et modifier directement et à distance son annonce, à l'aide d'un guide disponible sur www.futurtelecom.com
> Assistance > Offres Fixes

L'offre FUTUR PROCUBE ZEN permet à l'Abonné de bénéficier de Services de Téléphonie Fixe, d'une connexion Internet Haut Débit, d'un standard téléphonique et d'une messagerie d'entreprise collaborative.

Glossaire

Poste : est défini comme poste, tout terminal lié à un numéro d'appel accessible de l'extérieur de l'entreprise.
Groupeur d'appel : un groupement d'appel permet de placer plusieurs terminaux (poste analogique ou IP) derrière le même N° d'appel.
ATA : Adaptateur de Terminal Analogique. Il permet de connecter un équipement analogique sur une Prise IP.

Conditions d'éligibilité

Voir les Conditions Générales d'Accès, applicables au Dégroupage.
Site ne disposant pas d'un Standard Téléphonique / PABX.

Période d'Engagement

Période d'Engagement de 24 mois.

Abonnement mensuel

Offre Futur Procube "illimité"

Nombre de postes	Abonnement mensuel Procube Zen "illimité"
2 postes	39,90 € / poste / mois ²
3 à 5 postes	39,90 € / poste / mois
6 à 9 postes	34,90 € / poste / mois
10 à 20 postes	29,90 € / poste / mois

Pour chaque Utilisateur de la Procube Zen "illimité", l'abonnement comprend :

Communications illimitées¹ vers les mobiles de tous les opérateurs en France Métropolitaine
Communications illimitées vers 5 destinations à l'international (à choisir parmi les destinations de la Zone 1)
Communications illimitées en local/national (France métropolitaine)
Connexion Internet Haut débit
Un compte Futur Office Premium

Offre Futur Procube "standard"

Nombre de postes	Abonnement mensuel ProCube Zen "standard"
2 postes	29,90 € / poste / mois ²
3 à 5 postes	24,90 € / poste / mois
6 à 9 postes	19,90 € / poste / mois
10 à 20 postes	17,90 € / poste / mois

Pour chaque Utilisateur de la Procube Zen "standard", l'abonnement comprend :

Communications illimitées en local/national (France métropolitaine) à partir d'un poste fixe
Connexion Internet Haut débit
Un compte Futur Office Premium

Offre Futur Procube "standard" et "illimitée"

Option "Terminal Fixe" ²	5 € / poste / mois
-------------------------------------	--------------------

¹ Appels vers 199 numéros différents au maximum par poste et par mois. Durée maximum de 2h par appel. Au-delà, les appels sont facturés au tarif de 0,12 € / minute. Autres appels non inclus et facturés au tarif de 0,12 € / minute : Passerelle GSM et appels CSD Data.

² L'option est disponible uniquement à la souscription et jusqu'à 1 mois après la signature du contrat. Uniquement pour les Abonnés souscrivant à une offre "2 postes", l'option est obligatoire pour chaque poste et est associée à la fourniture de terminaux sans fil "DECT".
Choix des terminaux dans le catalogue de terminaux fixes de Futur Telecom. Les terminaux sont facturés en location pour une durée minimale de 24 mois durant laquelle le matériel est sous garantie. En cas de SAV, un échange terminal pour terminal (standard) ou terminal équivalent sera effectué.
A l'issue des 24 mois, l'Abonné reste facturé de l'option. Le matériel est garanti tant que l'option est active. L'Abonné peut demander au Service client de désactiver l'option « terminaux fixes » : il sera alors propriétaire du matériel, qui ne sera plus garanti.

Motifs d'exclusion de remplacement sans frais : Période de garantie expirée; Défauts consécutifs d'une utilisation, entreposage ou manipulation inadéquate ou négligente; Traces consécutives de choc, dégradation anormale des connecteurs, des éléments brisés; Signes évidents d'une modification ou d'une réparation par un tiers non préalablement autorisé par écrit par Futur Telecom; Installation ou utilisation avec des produits non adaptés et non répondant aux spécifications et performances du produit ou non agréés par Futur Telecom; Ainsi que tout défaut ne constituant pas une anomalie.

L'abonnement s'applique à l'ensemble des postes du Site de l'Abonné. En cas de Portabilité des numéros, les numéros portés deviendront des postes et seront obligatoirement facturés, ATTENTION : Tout numéro porté, et/ou, tout nouveau poste créé sera facturé.

Accès Internet (débit non garanti de 512 Kbps à 8Mbps) sous réserve d'éligibilité à l'offre.

Les comptes Futur Office activés hors package sont facturés suivant les tarifs de l'offre Futur Office. La non activation ou la résiliation des comptes Futur Office n'ouvre droit à aucune remise sur les tarifs d'abonnement de l'offre FUTUR PROCUBE ZEN.

En cas de cessation de l'offre FUTUR PROCUBE ZEN pour quelque raison que ce soit, l'Abonné conservera ses comptes Futur Office, facturés suivant les tarifs de l'offre Futur Office.

Location de l'équipement Futur ProCube Zen (standard ou illimité)

Loyer mensuel	20 € / mois / équipement
---------------	--------------------------

La location du matériel comprend (pendant la durée de l'engagement et tant que l'Abonné bénéficie du service) :

La mise à disposition d'un standard téléphonique intégré (avec échange sur site en cas de panne ²)

La maintenance du standard téléphonique intégré

Une garantie de temps de rétablissement de 4 heures ouvrées en cas d'interruption totale du service pour les Abonnés situés en Zone A

Aucune GTR n'est disponible pour les Abonnés situés en Zone B.

² La mise à disposition d'un standard téléphonique (ou IPBX) inclut la réparation ou le remplacement gratuit des pièces faisant partie du périmètre de garantie (IPBX + Accessoires livrés avec l'IPBX) et reconnues comme présentant un Défaut par le SAV Matériel. La durée de la garantie est égale à la durée d'engagement (24 mois).

Motifs d'exclusion de remplacement sans frais : Période de garantie expirée ; Défauts consécutifs d'une utilisation, entreposage ou manipulation inadéquate ou négligente ; Traces consécutives de choc, dégradation anormale des connecteurs, des éléments brisés ; Signes évidents d'une modification ou d'une réparation par un tiers non préalablement autorisé par écrit par Futur Telecom ; Installation ou utilisation avec des produits non adaptés et non répondant aux spécifications et performances du produit ou non agréés par Futur Telecom ; Dont le scellé original (bande de garantie) est rompu ou déchiré ou décollé ; Ainsi que tout défaut ne constituant pas une anomalie.

Dans le cas d'un motif d'exclusion de remplacement sans frais, son remplacement sera facturé à l'Abonné à la hauteur de 500€HT.

Communications vers les mobiles

Tarif minute divisible à la seconde, dès la première seconde, en France Métropolitaine

Tarif/min	Procube Zen "illimité"	Procube Zen "standard"
	gratuit	0,12 €

Pack Sérénité : Mise en service et Formation

99 € / poste installé⁽¹⁾

Pour chaque Entreprise le Pack Sérénité comprend :

- Pré-qualification du site
- Livraison et Installation de l'équipement Futur ProCube
- Paramétrage des fonctionnalités du standard téléphonique selon les besoins de l'Abonné
- Mise à jour du câblage téléphonique (Par poste : dans la limite d'un percement de cloison, de 5 mètres de câble et, soit d'1 pose de goulotte soit d'1 pose collée)
- Raccordement du LAN existant à l'équipement
- Paramétrage d'1 compte Futur Office
- Formation des utilisateurs (durée : une session de 15 minutes pour tous les utilisateurs désignés par l'Abonné)
- Formation de l'administrateur (durée : une session de 30 minutes)

⁽¹⁾ Le Pack Sérénité est facturé par poste installé et raccordé à l'IPBX Procube, que ces postes bénéficient ou non de numéro externe. Seuls les postes bénéficiant de numéro externe seront facturés mensuellement à l'Abonné.

Frais de déplacement : Les frais de déplacement pour l'installation de la PROCUBE sont compris dans l'offre

Frais de déplacements infructueux du fait de l'Abonné (montant forfaitaire) : voir principes Tarifaires.

Les frais facturés dans le cadre du Pack Sérénité s'entendent pour une configuration standard avec des terminaux éloignés de moins de 5 mètres et séparés par de simples cloisons. Si l'installation de l'Abonné nécessite une Mise à Niveau (MAN), FUTUR TELECOM, par l'intermédiaire de l'installateur mandaté, présentera un devis de MAN à l'Abonné. L'Abonné pourra refuser ce devis et restera alors en mode Présélection chez FUTUR TELECOM.

Liste non exhaustive pouvant entraîner une MAN : répartition des téléphones dans plusieurs locaux, mise à jour du réseau téléphonique sortant du cadre préalablement défini.

Garantie sur le Pack Sérénité : les travaux de câblage effectués sont garantis 1 mois après la mise en service de Futur ProCube. Au-delà, toute intervention fera l'objet d'un devis spécifique.

Ne sont pas compris dans le Pack Sérénité (sous la responsabilité de l'Abonné) : la livraison et la fourniture d'ATA, la construction d'un nouveau LAN, le paramétrage du Lan existant

Délais de mise en service

Dès la souscription à FUTUR PROCUBE ZEN, et dans l'attente du dégroupage effectif du Site, l'Abonné bénéficie du Service de Téléphonie Fixe Futur Telecom en mode Présélection. En mode Présélection, l'Abonné continue d'être facturé par l'Opérateur Historique au titre des abonnements téléphoniques.

Il dispose d'un forfait mensuel par utilisateur comprenant :

- 1 compte Futur Office Premium,
- Des communications illimitées en Local /National à partir d'un poste fixe (au tarif mensuel de 9,90 € par ligne émettant des appels vers l'extérieur pour les Sites de 1 à 5 lignes, de 7,90 € par ligne pour les Sites de 6 à 9 lignes et de 5,90 € par ligne pour les Sites de 10 à 20 lignes)
- D'un tarif vers les mobiles à 0,15 € HT / minute

Les délais moyens de mise en service du Service de Téléphonie Fixe en mode Dégroupage sont en standard d'environ 32 Jours Ouvrés hors Portabilité et d'environ 45 Jours Ouvrés en cas de Portabilité des numéros. Ces délais sont mentionnés à titre purement indicatif et non contraignant.

En Zone A, durant toute la durée du déploiement, l'Abonné ne sera pas coupé. L'installation se fera en parallèle de l'installation existante.

En Zone B, la ligne servant à l'installation du Service subira une coupure totale de services d'environ 15 jours ouvrés.

Dès la mise en service des lignes en mode Dégroupage, l'Abonné bénéficie de l'ensemble des Services souscrits aux tarifs et aux conditions indiqués dans l'offre.

Communications simultanées

- Jusqu'à 6 communications simultanées (offre PROCUBE- 3 à 4 postes) = débit montant minimum de 384 k
- Jusqu'à 8 communications simultanées (offres PROCUBE - 5 à 20 postes) = débit montant minimum de 512 k

Communications spécifiques

Appels gratuits en France métropolitaine	Vers les numéros d'urgence (112, 15, 17, 18)
Appels vers les Numéros Spéciaux (émis en France métropolitaine)	N°800 en France métropolitaine, N°verts internationaux ¹ Facturés au tarif en vigueur depuis un poste fixe.
Appels vers les numéros courts (émis en France métropolitaine)	Coût d'accès variable en fonction des Services (fiche Service disponible sur demande)

Services Optionnels

Services Optionnels compris dans l'offre

Conservation du numéro de téléphone avec la Portabilité
(Service non disponible pour les Abonnés déjà dégroupés chez un autre Opérateur que l'Opérateur Historique.)
Inscription aux annuaires.

Services Optionnels sur demande

Option OPEN TALK	5 € / Mois par poste ²
Option Groupement d'appels externe	5 € / Mois par groupement
Option Terminal Fixe	5 € / Mois par terminal

¹ L'acheminement des communications vers les numéros de type "N°Vert International" n'est pas garantie.

² option fournie de manière globale, sélectionnée pour tous les postes (uniquement disponible sur Procube Zen "standard")

Compatibilité des équipements

Équipements analogiques (Modems et Minitel) : *Compatibles*

Équipements RNIS (modem, poste téléphonique, vision, ...) : *Non compatibles*

TPE / Affranchisseuses / Téléalarme / Télésurveillance / Lecteur de Carte vitale : *Non Compatibles. A conserver sur une ligne analogique indépendante (non raccordée à l'IPBX Procube) en Futur Direct Standard avec Revente d'abo.*

FAX : Fax Groupe 3 / Super G3 : **Usage standard à connecter directement sur une interface analogique de l'IPBX.**

Fax Groupe 4, Fax GPRS et serveurs de Fax RNIS : *Non compatibles*

Les modulations fax testées et qui fonctionnent sont : V17, V21, V27, V29, V34

Pièces obligatoires à fournir

La DAS dument complétée + les pièces administratives classiques

Les Annexes de DAS : comprenant

Le fiche de qualification simple

Le mandat de portabilité (obligatoire en cas d'une Portabilité de numéros)

Le mandat de dégroupage (obligatoire en cas de Zone B)

Une copie de l'éligibilité India

Une copie d'écran de l'annonce des Pages Jaunes ou le document d'inscription aux annuaires (si modification)

La fourniture de la facture de l'Opérateur filaire de l'Abonné est obligatoire (facture Opérateur Historique).

La fiche de qualification complète, remplie par le Partenaire certifié local

En l'absence des pièce justificatives, la souscription à l'offre FUTUR PROCUBE ZEN ne pourra pas être acceptée.

Résiliation

Résiliation :

Le matériel PROCUBE est la propriété de FUTUR TELECOM, pour toute résiliation avant la date de fin d'engagement.

Résiliation entre 0 et 12 mois : **500 €** / Résiliation entre 13 et 24 mois : **350 €**

Que l'Abonné soit en mode Présélection ou Dégroupage, toute résiliation, pendant la Période d'Engagement, donne lieu au paiement des abonnements mensuels prévus et restants à courir.

Evolution d'offre

Type de modification	Frais de modification	Frais d'accès au service	Abonnement mensuel
Ajout de poste	15€ / nouveau poste (terminal non compris)	99 € / nouveau poste	Suivant le Nombre total de poste du Site
Suppression de poste	30€ / poste		Suivant le Nombre total de poste du Site
Ajout option groupement	8 €		5€ / groupement
Suppression d'option groupement	15 €		

Déménagement

En cas de déménagement, l'Abonné devra prévenir le Service Client de Futur Telecom, au minimum 3 mois avant la date de déménagement du site équipé, via un formulaire de déménagement (disponible sur le site internet de Futur Telecom : Mon compte > Déménagement). L'équipement du nouveau site est conditionné par l'éligibilité technique de ce site à l'offre. A compter de la date de déménagement, l'Abonné est à nouveau engagé sur une période de 24 mois.

Les frais de déménagement sont de 300 € auxquels s'ajoutent les frais du pack Sérénité remise à 50% sur le nouveau Site et les frais d'installation éventuels.

Déménagements	Frais de modification
Option Disque Vocal ¹	299 € / Site
Option Transfert d'appel ²	299 € / Site

¹ L'option Disque Vocal permet à l'Abonné de définir et personnaliser le message vocal qu'il souhaite diffuser à l'attention des appels émis vers ses anciens numéros. En cas de non conservation du plan de numérotation, l'Abonné pourra communiquer son ou ses nouveaux numéros pour une durée maximale de 6 mois à partir de sa date de mise en service. En cas de conservation du plan de numérotation, l'Abonné pourra communiquer son ou ses nouveaux numéros temporaires, en attendant le déploiement complet de l'offre sur le nouveau site et l'affectation des numéros de l'ancien site au nouveau. L'Abonné devra envoyer à Futur Telecom un fichier contenant le message à diffuser, au format 8 khz – 16 bits – mono audio de type .wav - (taille maximale de 1Mo). L'activation de l'option rend sa modification impossible.

² L'option Transfert d'appel permet à l'Abonné de transférer l'ensemble du trafic à destination du site initial vers un numéro géographique choisi par l'Abonné. L'option est disponible pour une durée maximale de 6 mois en cas de non conservation du plan de numérotation, ou jusqu'à la mise en service du nouveau site en cas de conservation du plan de numérotation. L'Abonné devra communiquer à Futur Telecom le numéro géographique vers lequel il souhaite router ses appels. L'activation de l'option rend sa modification impossible.

Période d'Engagement

Période d'Engagement de 12, 24 ou 36 mois définie lors de la souscription à l'offre, sur la Demande d'Accès aux Services.

Abonnement mensuel (défini à la souscription de l'offre, sur la Demande d'Accès aux Services).

Abonnement dégressif par ligne

Un abonnement mensuel de 15 euros est applicable à chaque ligne mobile. Il est dégressif suivant le montant de la consommation mensuelle de la ligne.

Consommation mensuelle par ligne supérieure à ¹	Taux de remise correspondant affecté
60 €	100,00%
50 €	83,33%
40 €	66,66%
30 €	50,00%
20 €	33,33%
10 €	16,66%

Lors d'une ouverture de ligne, les frais d'abonnement du 1^{er} mois sont calculés prorata temporis.

¹ Hors communications reçues ou émises à partir de l'étranger.

Abonnement mutualisé

L'abonnement peut être mutualisé pour tenir compte de la consommation totale de la flotte (ensemble des lignes de l'entreprise abonnées à l'offre FuturMobile, actives sur le mois en cours).

Pour définir la remise à appliquer sur l'abonnement mensuel de 15€ par ligne, la consommation totale, facturée pour la flotte sur le mois précédent, est divisée par le nombre de lignes actives sur le mois en question.

Consommation mensuelle moyenne sur l'ensemble des lignes actives ¹	Taux de remise correspondant affecté à l'ensemble des lignes
60 €	100,00%
50 €	83,33%
40 €	66,66%
30 €	50,00%
20 €	33,33%
10 €	16,66%

Exemple : Soit une consommation mensuelle totale de 400 euros et 8 lignes mobiles actives sur février.

L'assiette de référence équivaut à 400 € / 8 lignes, soit 50 €. Une remise de 83,33% sera affectée en mars sur les abonnements de la flotte mobile et sur les lignes portant le service "frais d'abonnement mutualisé".

¹ Hors communications reçues ou émises à partir de l'étranger.

Abonnement fixe par ligne

L'abonnement est fixe pour chaque ligne mobile, quelque soit le montant de la consommation mensuelle de la ligne.

Abonnement par ligne **10 €**

Communications en France métropolitaine

Facturation à la seconde, au-delà de la 1^{ère} minute indivisible

Référence Tarifaire	Durée CT* Sec.	Prix CT*€	Tarif min €	Tarif GFN / min € 25% de remise	Tarif VPN / min € 50% de remise
0V1	60	0,1600 €	0,1600 €	0,1200 €	0,0800 €

Facturation à la seconde, dès la 1^{ère} seconde

Référence Tarifaire	Durée CT* Sec.	Prix CT* €	Tarif min €	Tarif GFN / min € 10% de remise	Tarif VPN / min € 20% de remise
7V2	0	0,0000 €	0,1450 €	0,1305 €	0,1160 €

*Crédit Temps : Temps indivisible minimum facturé lors de l'établissement d'un appel. Après ce délai, le temps est décompté à la seconde.

Communications spécifiques

Appels gratuits en France métropolitaine

Vers les numéros d'urgence (112, 15, 17, 18), consultation de la messagerie (123)

Appels vers les Numéros Spéciaux (émis en France métropolitaine)

N°800 en France métropolitaine, N°verts internationaux
Facturés au tarif en vigueur depuis un poste fixe, auquel s'ajoute le prix d'un appel national à partir d'un poste mobile.

Appels vers les numéros courts (émis en France métropolitaine)

Coût d'accès variable en fonction des Services auquel s'ajoute le prix d'un appel national à partir d'un poste mobile (fiche Service disponible sur demande)

Services Optionnels

	Services inclus ou à activer	Accès au service ¹
Accès Internet (WAP), Service SMS, Présentation du Numéro, Double Appel, FuturMonde, Liste ivoire, Répondeur vocal, Rappel du correspondant ⁴ , Renvoi d'appel, Services Kiosques, Visiophonie	Inclus ²	Gratuit
Liste Rouge, Facturation détaillée, Limitation d'envoi ou de réception de SMS, Service MMS	Sur demande ³	Gratuit
BlackBerry Internet Service (<i>incompatible avec les lignes mobiles sans option data</i>)	Sur demande ³	Gratuit
Limitation Voix international (<i>hors DOM – TOM</i>)	Sur demande ³	Gratuit
FuturVigie ⁵ -alerte sur seuil de consommation (<i>compatible uniquement avec FuturMobile</i>)	Sur demande ³	1 € / ligne/mois
Coût Partagé ⁶ (<i>incompatible avec les offres Equilio et Illimité Pro</i>)	Sur demande ³	1,50 € / ligne/mois
Option Open Talk ⁷ (<i>incompatible avec Equilio</i>)	Sur demande ³	6 € / ligne/mois
Option SMS illimités ⁸	Sur demande ³	10 € /ligne /mois
Carte Jumelle	Sur demande ³	9,20 € /ligne /mois
Options Data (transfert de données GPRS/Edge/3G)	Inclus ² <i>Offre au compteur</i>	Gratuit

¹ Attention, les communications liées à l'utilisation de certains de ces Services peuvent faire l'objet d'une tarification spécifique (voir "tarif d'utilisation des Services Optionnels").

² Ces Services sont accessibles, par défaut, dès l'ouverture de la ligne, sans qu'aucune démarche de la part de l'Abonné ne soit nécessaire.

³ Ces Services sont activés uniquement sur demande de l'Abonné même s'ils sont accessibles gratuitement.

⁴ Rappel possible si votre correspondant autorise la diffusion de son numéro et hors numéros internationaux.

⁵ Envoi de mail au gestionnaire de flotte (ou sur demande un SMS à l'utilisateur final) le jour suivant l'atteinte du seuil indiqué sur le formulaire de souscription, dans la limite d'un mail et/ou SMS par ligne et par mois. Information transmise à titre indicatif, sous réserve du traitement des appels particuliers tels que les appels reçus ou émis de l'international, appels sur N°spéciaux ...

⁶ L'option "coût partagé" concerne uniquement les appels passés en France Métropolitaine.

⁷ Période d'engagement de 12 mois - Communications illimitées vers les lignes fixes et mobiles de l'entreprise disposant de l'option Open Talk.

⁸ Période d'engagement de 12 mois - SMS illimités vers 99 numéros différents maximum par cycle de facturation. Tarif de 0,10 € HT / SMS au-delà.

Tarif d'utilisation des Services Optionnels

Tarification des communications Visiophonie*		En France métropolitaine*
par minute (Facturation à la seconde, au-delà de la 1ère minute indivisible)	Tarif /min	0,3200 €
	Tarif GFN / min	0,2880 €
	Tarif VPN / min	0,2560 €

* sous couverture 3G, avec terminal 3G compatible

Tarification des envois de SMS		En France métropolitaine*
par SMS		0,10 €

La réception et la consultation d'un SMS sur son mobile est gratuite, en France et à l'international.

Tarification des envois de MMS		En France métropolitaine*
par MMS	MMS Texte	0,13 €
	MMS Photo	0,38 €
	MMS Vidéo	0,38 €

Tarification des transferts de données (GPRS/Edge/3G) - Voir offre Futur Data Mobile

*pour les tarif à l'international, voir section "Tarification mobile internationale du catalogue tarifaire".

Période d'Engagement

Période d'Engagement de 24 ou 36 mois définie lors de la souscription à l'offre, sur la Demande d'Accès aux Services.

L'Offre Mobile Illimité Pro "Tous Opérateurs" 24h/24 et 7j/7

Abonnement mensuel à 59 € HT.

Offre de communications mobiles et de communications fixes en France métropolitaine comprenant :

- Appels illimités vers tous les mobiles 24h/24 et 7j/7
- Appels illimités vers tous les fixes 24h/24 et 7j/7

Offre destinée exclusivement aux professionnels pour l'usage propre de leur entreprise à l'exclusion des centres d'appels, callbox, opérateurs de téléphonie et pour un usage raisonnable précisé ci-dessous.

Les appels doivent être établis entre 2 personnes physiques.

Moyenne mensuelle de consommation sur 12 mois d'activité de la ligne : 30 heures maximum

Durée des appels limitée à 2h.

Toute utilisation hors conditions prévues ci-dessus entrainera la facturation des appels concernés au tarif minute hors illimité.

Les communications hors illimité (en France métropolitaine)

Communications décomptées à la seconde, dès la première seconde.

Tarif minute : **0,16 € HT**

Communications vers N° spéciaux, N° courts, N° d'accès wap & web, MMS, connexions data, appels en visiophonie et appels émis à partir d'un 4ème téléphone (4 N° IMEI) ou vers plus de 199 correspondants au cours d'un cycle de facturation.

Tarif SMS : **0,10 € HT**

SMS vers plus de 99 correspondants au cours d'un cycle de facturation.

Les communications Data (en France métropolitaine)

Illimité SmartPhone

Voir les tarifs et les conditions de l'offre Futur Data Mobile.

Les communications à l'international et les communications spécifiques

Voir les tarifs de l'offre FuturMobile.

Services Optionnels

Voir les options de l'offre FuturMobile (hors Coût Partagé et FuturVigie).

Conditions d'éligibilité

L'offre Equilio peut être proposée à toute entreprise à partir de 2 lignes mobiles.

Période d'Engagement

Téléphonie Fixe : Période d'Engagement de 24 mois.

Téléphonie Mobile : Période d'Engagement minimum de 24 ou 36 mois définie lors de la souscription, sur la Demande d'Accès aux Services.

Abonnement Téléphonie Fixe

Voir l'offre Futur Direct version Standard.

Abonnement Téléphonie Mobile

Abonnement - engagement 24 mois

15 € / mois / ligne mobile
6 premiers mois offerts à partir de la mise en service de la ligne

20% de remise sur engagement sur 36 mois

Abonnement - engagement 36 mois

12 € / mois / ligne mobile
12 premiers mois offerts à partir de la mise en service de la ligne

Communications en France métropolitaine

A partir d'un poste mobile

	Remise Equilio sur le prix des communications	Tarif Minute Communications
Communications facturées à la seconde, dès la 1 ^{ère} seconde		0,12 €
Engagement sur un volume d'heures de communications ¹	-15%	0,102 €
Engagement sur un volume d'heures de communications et souscription au Service Optionnel Data Mobile ²	-25%	0,090 €

¹Lors de la signature de la Demande d'Accès aux Services, l'Abonné s'engage sur un volume d'heures de communications mensuel (Volume d'Engagement) qui doit correspondre à un minimum d'une heure de communication par ligne mobile souscrite.

Le Volume d'Engagement prend en compte les communications en France métropolitaine à partir d'un poste mobile.

L'Abonné peut à tout moment modifier à la hausse ou à la baisse son Volume d'Engagement auprès du Service Clients Futur Telecom et ce, dans les mêmes conditions que celles indiquées lors de la souscription de l'offre.

Toute modification sollicitée par l'Abonné sur le Volume d'Engagement prend effet à compter du premier du mois suivant.

L'abonnement mensuel est facturé prorata temporis par ligne.

La facturation du volume d'heures de communications engagé s'échelonne suivant les dates prévues d'activation des lignes mobiles. Un volume d'heures moyen par ligne est calculé suivant votre engagement et le nombre total de lignes du contrat (arrondi au nombre entier supérieur) et appliqué mensuellement aux lignes actives.

Les minutes de communications engagées non consommées sur le mois sont reportées sur le mois suivant et ce jusqu'à concurrence de 20% du Volume d'Engagement.

² Pour bénéficier de la remise de 25%, un Service Optionnel Data Mobile doit être souscrit sur chaque ligne de la flotte Equilio en plus d'un engagement sur un volume d'heures de communications mensuel (Volume d'Engagement). Seules les offres data mensuelles (hors compteur) donnent droit à cette remise.

¹ Remise EQUILIO conditionnée par 2 lignes mobiles actives minimum.

Services Optionnels

Voir les rubriques "Services Optionnels" sur l'offre FuturMobile pour les lignes mobiles.

Particularités pour l'offre Equilio :

Pour FuturVigie, le montant de consommation pris en compte est le montant HT hors remise.

Incompatibilité de l'offre Equilio avec les options suivantes : Open Talk et Coût Partagé sur une ligne mobile.

Période d'Engagement et éligibilité

Période d'Engagement de 12 ou 24 mois définie lors de la souscription à l'offre, sur la Demande d'Accès aux Services.

L'Offre de service de Téléphonie Mobile Futur Solo

Abonnement mensuel à 9,90 €.

Offre mobile comprenant 1 forfait d'1 heure de communications vers les fixes ou les mobiles en France Métropolitaine.

Offre destinée exclusivement aux entreprises pour l'usage propre de leur entreprise à l'exclusion des centres d'appels, callbox, opérateurs de téléphonie.

Les appels doivent être établis entre 2 personnes physiques.

Tarifs des communications en France Métropolitaine

Communications décomptées à la seconde, dès la première seconde au-delà du forfait d'1 heure.

Tarif minute : **0,07 € HT**

Les communications à l'international et les communications spécifiques

Voir les tarifs de l'offre FuturMobile.

Services Optionnels

Voir les options de l'offre FuturMobile (hors Coût Partagé et FuturVigie).

Option SmartPhone Zen

Service optionnel des offres de téléphonie mobile (Equilio, Futur Mobile et Illimité Pro)

Période d'Engagement

Période d'Engagement de 24 mois

L'Option SmartPhone Zen

Activation lors de l'ouverture ou du renouvellement d'une ligne mobile avec fourniture d'un terminal.

Activation en option d'une offre mobile (Futur Mobile, Futur Illimité Pro ou Futur Equilio) avec engagement de 24 mois.

Abonnement mensuel : 2,99 € / ligne.

Renouvellement de terminal tous les 12 mois

Lors de chaque changement de terminal, l'Abonné renouvelle son engagement de 24 mois à compter de la date de changement de terminal.

L'Abonné peut choisir son nouveau poste dans le catalogue des terminaux mobiles de Futur Telecom.

L'Abonné bénéficie d'une remise de 40 € sur le tarif le plus avantageux indiqué sur le catalogue des terminaux mobiles de Futur Telecom (à concurrence du prix du terminal choisi).

Lors de chaque changement de terminal, l'Abonné doit renvoyer à Futur Telecom son précédent terminal dans un délai de 15 jours. Le poste renvoyé doit être le dernier poste fourni par Futur Telecom dans le cadre de l'option Smartphone Zen.

Le terminal retourné doit pouvoir être mis sous tension et doit avoir un aspect extérieur sans marques.

Dans le cas contraire, l'Abonné est facturé d'une pénalité de 150 € HT.

Services disponibles à chaque changement de terminal

- Accompagnement à l'installation des 10 applications mobiles recommandées lors de chaque changement de terminal
- 40 € de remise sur le catalogue des terminaux mobiles de Futur Telecom lors de chaque changement de terminal
- 30 € de remise sur tout achat d'accessoires sur la boutique en ligne de Futur Telecom (valable dans les 3 mois suivant le changement de terminal)

Services supplémentaires à l'activation de l'option

- Abonnement à la newsletter trimestrielle présentant les 10 applications SmartPhone recommandées par Futur Telecom
- Si l'Abonné dispose de 5 lignes actives avec l'option SmartPhone Zen souscrite, l'Abonné bénéficie sur demande d'un terminal gratuit (à choisir parmi les références de sa flotte sous 3 mois après l'activation de la 5eme ligne Smartphone Zen).

En Data Only, Service Principal d'Echange de Données
 En Option Data, Service Principal de Téléphonie Mobile et
 Service Optionnel d'Echange de Données

Pour des usages Internet et Intranet, sur les réseaux 3G, Edge et GPRS¹.

Période d'Engagement

Période d'Engagement de 12 mois pour l'Option Data et de 24 mois pour l'offre Data Only.

Les Communications Data en France métropolitaine

Communications décomptées par palier de 30s pour les offres à la durée et de 10 Ko pour les offres au volume.
 Tout palier entamé est facturé.

Offres mensuelles

Tarifs indiqués par mois / ligne mobile.

	Option Data sur la même ligne que votre offre Voix	Data Only ² sur une ligne dédiée data	Option Data ou Data Only
	Forfaits mensuels		Tarif des communications en dépassement
<u>Forfaits</u>			
100 Mo ³	9 €	19 €	1 € / Mc

Forfaits Illimités

Illimité SmartPhone ⁴	19 €	non disponible	1 € / Mo
Illimité ³	29 €	29 €	

Compteur

	Option Data sur la même ligne que votre offre Voix	Data Only ² sur une ligne dédiée data	Option Data ou Data Only
	Abonnements		Tarif des communications en dépassement
Au volume	offert	10 €	1 € / Mo

¹ Dans la limite des zones couvertes par le Réseau 3G/Edge/GPRS disponible.

² Les lignes "Data Only" ne peuvent ni recevoir ni émettre d'appels Voix.

³ La souscription des forfaits 100 Mo ou Illimité en version Data Only donne accès à l'offre Try and Buy qui permet de bénéficier de 2 mois d'essai, suivant les conditions décrites ci-dessous.

⁴ Hors "usage modem" : l'usage Modem ne fonctionne qu'avec des terminaux disposant de la fonctionnalité Modem (cf. Catalogue Mobile - caractéristiques et tarifs détaillés). Le tarif de l'option pour les lignes Illimité Pro est de 0 €.

Forfaits annuelsForfaits par ligne mobile ⁴

	Forfaits annuels		Tarif des communications en dépassement et au-delà de 12 mois
	Option Data sur la même ligne que votre offre Voix	Data Only sur une ligne dédiée data	Option Data ou Data Only
10 heures ⁵	99 €	99 €	0,5 € / minute
20 heures ⁵	169 €	169 €	0,5 € / minute

⁴ Facturation annuelle par avance.⁵ Durée de validité de 12 mois. Au-delà des 12 mois, l'abonné dispose d'une offre mensuelle "Compteur" en Option Data ou en Data Only aux conditions tarifaires indiquées ci-dessus.Compatibilités "Option Data": Les offres Equilio et FuturMobile sont compatibles avec l'option Data dans son ensemble. L'offre Twin Pro n'est compatible qu'avec l'option "Compteur".**Services Optionnels****Futur Office Premium**

5,90 € /mois /ligne mobile

Pour les détails du Service, voir l'offre Futur Office.

Service Optionnel disponible uniquement pour les forfaits mensuels, hors compteur. Futur Office Standard non disponible en option de l'offre Futur Data Mobile.

En cas de cessation de l'offre Futur Data Mobile pour quelque raison que ce soit, l'Abonné conservera ses comptes Futur Office existants, facturés au tarif de l'offre Futur Office.

Usage raisonnable

Les abonnés à l'offre Futur Data Mobile sont tenus de respecter un usage raisonnable, à savoir des communications limitées à 2 heures en continu et un volume transféré limité à 1 Go par mois.

Usages prohibés

L'Abonné s'interdit d'utiliser les Services fournis dans le cadre de l'offre pour faire du streaming, du peer-to-peer et de la voix sur IP.

Conditions de l'offre Try and Buy

L'offre « Try and buy » permet à l'Abonné de tester, sur une durée de 60 jours, les services de l'offre FUTUR DATA MOBILE forfait illimité ou 100 Mo en version Data Only.

Pendant toute la durée de test, l'Abonné est libre de tout engagement et peut restituer le matériel mis à sa disposition.

Lors de la souscription des forfaits 100 Mo ou Illimité en version Data Only, l'Abonné est facturé du prix remisé du matériel tel qu'indiqué sur la Demande d'Accès aux Services.

Pendant toute la durée du test, l'Abonné est facturé de l'abonnement et des communications data suivant les tarifs de l'offre FUTUR DATA MOBILE .

A l'issue de la période de test, l'Abonné peut choisir de mettre fin au test et restituer le matériel.

L'Abonné doit exprimer son refus au plus tard 5 jours avant la fin du test. Pour cela, l'Abonné adresse un mail à FUTUR TELECOM à l'adresse service.client@futurtelecom.com ou un courrier recommandé A.R.

Tout mail adressé par l'Abonné à FUTUR TELECOM fera l'objet d'un accusé réception par la société FUTUR TELECOM. Dans le cas contraire, l'Abonné devra considérer son mail comme non reçu.

L'Abonné dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date du mail ou de son courrier recommandé pour restituer le matériel à ses frais à la société FUTUR TELECOM en recommandé avec A.R.

L'Abonné prendra toutes les dispositions utiles afin d'assurer lors de son envoi la valeur du matériel restitué d'un montant forfaitaire de 250 €.

En cas de non restitution du matériel, détérioration ou spoliation du matériel restitué à FUTUR TELECOM, l'Abonné en sera avisé par FUTUR TELECOM qui facturera celui-ci d'un montant forfaitaire de 250 €. L'Abonné prend à sa charge de solliciter son assurance auprès du transporteur/livreur qui le remboursera directement.

Pour être valide, le retour du matériel doit comporter :

- La boîte d'origine non détériorée avec sa jaquette
- L'ensemble des manuels d'utilisation et des notices
- Les CD d'installation ou les logiciels fournis
- Les câbles de branchement (pour les modems USB)
- Le modem USB / la clef internet ou la carte VMCC
- La carte SIM FUTUR TELECOM ainsi que tous les documents associés

A bonne réception du matériel par FUTUR TELECOM dans les délais et selon les termes définis ci-dessus, FUTUR TELECOM résilie sans frais de résiliation anticipée la ligne de l'Abonné. L'Abonné est alors libre de tout engagement.

A défaut de refuser de souscrire à l'offre FUTUR DATA MOBILE forfaits 100 Mo ou Illimité en version Data Only dans le délai fixé ci-dessus, l'Abonné est considéré comme engagé vis-à-vis de FUTUR TELECOM aux conditions de cette offre qui lui ont été remises lors de la signature de la Demande d'Accès aux Services.

Définition

TPE : Terminal de Paiement Electronique, permettant l'encaissement de transactions bancaires et le crédit d'un compte commerçant ainsi que le matériel et consommables pouvant y être associés, tel que, notamment, un lot de dix rouleaux de papier et un cordon d'alimentation.

L'offre comprend :

La fourniture d'un Terminal de Paiement Electronique type Hypercom Optimum portable M4230 à 1 € HT

Le Terminal de paiement Electronique est livré en France Métropolitaine paramétré avec les données de l'Abonné pour l'encaissement de paiement par CB.

Un Forfait Monétique - Abonnement mensuel à 44,90 € HT comprenant :

- Une Carte SIM GPRS ⁽¹⁾
- Un forfait illimité de transactions monétiques disponible exclusivement en France Métropolitaine (soit moins de 100 autorisations par jour en moyenne sur une base annuelle).
- Des services monétiques comprenant l'accès à une passerelle transactionnelle permettant les échanges monétiques Cartes Bancaires - CB - standards : autorisations de paiements en direct ou en différé, télécollectes et téléchargement de listes de N° de cartes volées.
- Une prestation de Support et de Maintenance du TPE fourni pendant toute la période d'engagement

¹ Carte SIM réservée aux usages Monétiques uniquement (hors mises à jour logicielles) : 2,5 € HT / Mo pour les usages hors "transactions monétiques"

Options Accessoires

- Chargeur allume-cigare : 79 € HT
- Recharge de 10 rouleaux de papier : 19 € HT (première recharge offerte et fournie lors de la livraison du TPE)
- Batterie supplémentaire : 79 € HT

Conditions d'éligibilité

L'abonné doit disposer d'une couverture réseau SFR sur les lieux d'encaissement de paiement.

Période d'Engagement

Période d'Engagement de 48 mois.

Compatibilité

Compatible avec l'ensemble des cartes acceptées dans le réseau « CB » (cartes agréées « CB », Visa et MasterCard).

Changement de coordonnées bancaires

En cas de changement de coordonnées bancaires, l'Abonné doit contacter l'assistance dédiée Futur Transactio pour demander la mise à jour des paramètres de son terminal de paiement.

La durée de l'opération est d'environ 10 minutes et peut entraîner une coupure de service.

Maintenance et support

Les prestations fournies comprennent l'assistance technique téléphonique et les interventions de dépannage sur site ou à distance.

Numéro d'assistance : 0810 500 060 (Coût d'une communication locale depuis un poste fixe)

Assistance téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 18h.

Si une intervention sur site s'avère nécessaire, un échange standard sera réalisé sur site ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Intervention sur site à J±1 (jour ouvrable) en cas de diagnostic avant 15h. Intervention sur site à J± 2 (jours ouvrables) en cas de diagnostic réalisé après 15h.

Matériel non garanti contre le vol et la casse.

L'Abonné peut se prémunir contre le vol et la casse auprès de l'assureur de son choix.

Si un dysfonctionnement du TPE est exclu du champ des prestations de support et de maintenance telles que précisées ci-dessous :

- une prestation de réparation sera effectuée et sera facturée à hauteur de 149 € HT (tarif forfaitaire incluant le paramétrage du TPE)
- si le TPE n'est pas réparable, une prestation de remplacement sera facturée à hauteur de 600 € HT (tarif forfaitaire incluant le paramétrage du TPE)

Sont expressément exclus du champ des prestations de support et de maintenance :

- tout incident consécutif à une mise à jour des logiciels non validée par Futur Telecom
 - toute panne et/ou dysfonctionnement du TPE lié :
 - à un défaut de fonctionnement de la batterie du TPE ;
 - à la maladresse ou une fausse manœuvre caractérisée de la part de l'Abonné ou de l'Utilisateur ;
 - à un accident fortuit (eaux ou liquides, chutes, chocs, surtension, exposition à la chaleur ...) ;
 - à des actes de malveillance, de sabotage, d'émeute ou de guerre ;
 - à la Force Majeure telle que définie à l'article 12 des Conditions Générales d'Accès aux Services ;
 - à une utilisation et/ou une exploitation non conforme aux spécifications, instructions et prescriptions du Constructeur et / ou de Futur Telecom ;
 - au respect des conditions d'entretien périodique tels que décrit dans le guide d'utilisation fourni avec le TPE ;
 - à une installation électrique ou électronique défectueuse ;
 - à une intervention ou une réparation effectuée sur le TPE dans des conditions non prévues par la présente fiche tarifaire ;
 - à un choc ou d'une chute entraînant l'activation de la sécurité dite « PED-PCI ».
- tout dysfonctionnement des consommables et/ou accessoires associés au TPE, tel que, notamment, le bloc d'alimentation, le câble téléphonique, le câble de liaison caisse et le câble de réseau.

Pour des transferts de données, sur les réseaux 3G, Edge et GPRS¹.

Période d'Engagement & Incompatibilité

Période d'engagement de 36 mois.

Cette offre ne donne pas accès au catalogue mobile Futur Telecom

Facturation

Les dépassements et communications hors forfait sont facturés au mois M + 1.

Les Communications Data en France métropolitaine

Communications décomptées par palier de 1 Ko pour les offres au volume.

Tout palier entamé est facturé.

Offres mensuelles

Tarifs indiqués par mois / ligne mobile.

Forfaits

	Forfaits mensuels	Tarif des communications en dépassement
2 Mo	6,5 €	2.5 € / Mo
5 Mo	8,0 €	2.5 € / Mo
20 Mo	15,0 €	2.5 € / Mo

Les Communications Data à l'étranger

Dans les pays Vodafone* : Communications décomptées par palier de 1 Ko.

Dans les autres pays** : Communications décomptées par palier de 20 Ko.

Tarif des communications	Tarif des communications
Pays Vodafone	Autres Pays
17 € / Mo	28 € / Mo

*Pays Vodafone : Açores, Allemagne, Autriche, Baléares, Belgique, Canaries, Crète, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Madère, Pays-Bas, Portugal, Saint Marin, Sardaigne, Sicile, Suède, Suisse, Vatican.

** Autres Pays : Algérie, Norvège, Canada, Croatie, Estonie, Etats-Unis, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Maroc, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Le débit fourni à l'Abonné est le débit maximal disponible suivant les caractéristiques et la situation géographique de l'Abonné (Zone dégroupée ou non).

Conditions d'éligibilité

Voir conditions d'éligibilité prévues dans les Conditions Générales d'Accès (Dégroupage total ou partiel).

Période d'Engagement

Période d'engagement de 24 mois

Tarification en zone dégroupée (Zone A)

Haut débit illimité (Zone A) jusqu'à 8 Méga / 384 Kbps	Engagement 24 mois
Frais d'accès aux Services ¹	0 €
+	
Accès ADSL seul	19,90 € / mois
Offre Pack (ADSL + Modem) ²	29,90 € / mois

Tarification en zone non dégroupée (Zone B)

Haut débit illimité jusqu'à 2048/128 Kbps	Engagement 24 mois
Frais d'accès aux Services ¹	80 €
+	
Accès ADSL seul	29,90 € / mois
Offre Pack (ADSL + Modem) ²	39,90 € / mois

Services Optionnels

Adresse IP Fixe ³	gratuit, sur demande
Achat Modem - Routeur ²	120 €

¹ Ces frais s'appliquent pour toute ouverture d'accès (ADSL seul ou offre Pack)

² Modem Routeur Netgear WiFi DGN1000-100PES

³ Hors cas spécifiques, l'utilisation du lien d'accès ADSL pour la mise en place d'un VPN (Virtual private Network) est fortement déconseillée

Futur Office est un Service de messagerie collaborative permettant aux utilisateurs du Service de disposer d'une adresse email avec un nom de domaine.

En cas de souscription à Futur Office Premium, les utilisateurs disposent également de fonctionnalités de partage d'agenda, de contacts et de dossiers.

Futur Office est accessible via tout poste connecté à Internet soit au travers du logiciel Outlook soit au travers de tout navigateur Web.

Pour les utilisateurs disposant de Futur Office Premium, le service est également accessible via des terminaux mobiles de type PDA ou Smartphone.

Lors de la souscription, chaque Abonné désigne un administrateur qui doit disposer du service Futur Office Standard ou Premium.

La souscription à Futur Office n'inclut pas la souscription aux Services d'Echange de Données nécessaires à l'utilisation du Service.

Période d'Engagement

Pas de Période d'Engagement initiale pour l'offre Futur Office.

Futur Office Basic

Espace de stockage	50 Mo
Accès WebMail	inclus
Accès via les logiciels de messagerie Pop / SmtP	inclus
Nom de domaine ¹ (Création ² , transfert ou exploitation)	inclus

Gratuit et limité à 10 adresses par Abonné

Futur Office Standard

Futur Office Basic	inclus
Espace de stockage	100 Mo
Agenda et Contacts personnels	inclus

5,90 € / mois / compte

Futur Office Premium

Futur Office Standard	inclus
Espace de stockage	500 Mo
Licence Outlook 2003 ou 2007 ³	inclus
Push Mail mobile ⁴	inclus
Synchro mobile des contacts et de l'agenda ⁴	inclus
Agenda, Contacts et Dossiers partagés	inclus

9,90 € / mois / compte

Les 2 premiers comptes Futur Office Premium créés sont gratuits pendant 2 mois à partir de la date de souscription.

Services Optionnels

100 Mo supplémentaires	0,50 € / mois
Nom de domaine supplémentaire ^{1 & 2}	50 € / an
Antispam	Gratuit sur demande

¹ uniquement pour des noms de domaines en .fr, .eu, .com et .info. Pour d'autres extensions, un supplément suivant l'extension choisie vous sera facturé. Nous contacter.

² Sous réserve de disponibilité du nom de domaine dans le cadre d'une création

³ Compatible avec Windows XP et Vista

⁴ Compatible avec une configuration minimale Windows Mobile 5.0, iPhone 3.0 ou Android. Seuls les emails sont accessibles en mobilité sur les terminaux BlackBerry.

Futur Telecom facture pour chaque mois l'ensemble des comptes existants pendant tout ou partie du mois en question. Les tarifs ne sont pas proratisés.

Les Services sont disponibles 24h/24 et 7J/7 sauf indisponibilité momentanée nécessitée par l'exploitation (sauvegardes quotidiennes, antivirus...).

Les indisponibilités dues à des opérations de maintenance sont signalées au moins 24 heures à l'avance.

Les Anomalies Majeures correspondent à une coupure totale du Service Principal exclusivement imputable à l'infrastructure, à l'exclusion des dysfonctionnements ayant un impact mineur tels que les microcoupures, temps de réponse longs...

En cas d'Anomalie Majeure, la garantie de temps de rétablissement est de 4 heures et ce, 24h/24.

En cas de non respect de la Garantie de Temps de Rétablissement, le client sera remboursé du montant mensuel du Service au prorata du temps d'indisponibilité de ce Service.

Lors de la mise en service, Futur Telecom communique à l'administrateur de l'entreprise les codes nécessaires pour accéder à l'interface d'administration.

L'activation des comptes ainsi que la diffusion des codes aux utilisateurs se fait par le ou les administrateurs de l'entreprise.

Seul l'administrateur de l'entreprise peut fournir de nouveaux codes d'accès à ses utilisateurs.

Communications internationales

Facturation à la seconde, dès la 1^{ère} seconde.

Tarif / minute

Référence Tarifaire	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 99
Vers postes fixes				
0V7	0,0490 €	0,1950 €	0,1950 €	0,9500 €

Référence Tarifaire	Zone 11	Zone 22	Zone 33
Vers postes mobiles			
0V7	0,3900 €	0,4500 €	0,4900 €

Si le tarif mobile n'est pas précisé pour une destination, l'appel sera facturé suivant le tarif d'un appel vers un poste fixe sur cette destination.

Vers postes mobiles - satellite

Facturation à la seconde, au delà de la 1^{ère} minute indivisible. Le crédit temps de 60s est facturé au prix minute.

Si le tarif satellite n'est pas précisé pour une destination, l'appel sera facturé 5 €/min.

Tarif / minute

Zone IRIDIUM	Zone THURAYA	Zone INMARSAT	Zone EMSAT-INTELSAT
5 €	5 €	10 €	18 €

Détail des zones satellite

Zone IRIDIUM	Zone THURAYA	Zone INMARSAT	Zone EMSAT-INTELSAT
IRIDIUM	THURAYA	AE INMARSAT - A AE INMARSAT - B AE INMARSAT - M AE INMARSAT - MINI M AW INMARSAT - A AW INMARSAT - B AW INMARSAT - M AW INMARSAT - MINI M I INMARSAT - A I INMARSAT - B I INMARSAT - M I INMARSAT - MINI M INMARSAT - B INMARSAT - M INMARSAT - MINI M P INMARSAT - A P INMARSAT - B P INMARSAT - M P INMARSAT - MINI M	EMSAT (MOBILE SATELITE SERVICE) GLOBALSTAR TESAM (EUROPE) GMSS INTELSAT 1 GMSS INTELSAT 2

Détail des zones à l'international vers postes fixes

Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 3 (suite)	Zone 3 (suite)	Zone 99
ACORES	ALBANIE	AFGHANISTAN	GUINEE	PANAMA	ANTARTIQUE
ALLEMAGNE	ALGERIE	ANGOLA	EQUATORIALE	PAPOUASIE-NVL-GUINEE	CHRISTMAS (ILES)
ANDORRE	HERZEGOVINE	ANGUILLE	GUINEE-BISSAU	PARAGUAY	COCOS (ILES)
AUTRICHE	BULGARIE	ANT. NEERLANDAISES	HAITI	PEROU	DIEGO GARCIA
BELGIQUE	CHYPRE	ANTIGUA/BARBUDA	HONDURAS	PHILIPPINES	GUATANAMO BAY
CANARIES (ILES)	CHYPRE NORD	ARABIE SAOUDITE	HONG KONG	POLYNESIE FRANCAISE	TIMOR ORIENTAL
DANEMARK	CROATIE	ARGENTINE	INDE	PORTO RICO	
ESPAGNE	ESTONIE	ARMENIE	INDONESIE	QATAR	
FEROE (ILES)	GEORGIE	ARUBA	IRAN	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE (CONGO)	
FINLANDE	HONGRIE	ASCENSION	IRAQ	RUSSIE	
GIBRALTAR	LETTONIE	AUSTRALIE	ISRAEL	RWANDA	
GRECE	LITUANIE	AZERBAIDJAN	JAMAIQUE	SAINTE-HELENE	
GROENLAND	MACEDOINE	BAHAMAS	JAPON	SAINTE-LUCIE	
GUADELOUPE	MALTE	BAHREIN	JORDANIE	SAINT-KITTS-ET-NEVIS	
GUYANE FRANCAISE	MAROC	BANGLADESH	KAZAKHSTAN	SALOMON (ILES)	
IRELANDE	POLOGNE	BARBADE	KENYA	SAMOA	
ISLANDE	ROUMANIE	BELARUS	KIRGHISTAN	SAO TOME-ET-PRINCIPE	
ITALIE	SLOVAQUE (REP)	BELIZE	KIRIBATI	SENEGAL	
LE VATICAN	SLOVENIE	BENIN	KOWEIT	SEYCHELLES	
LICHTENSTEIN	TCHIQUE (REP)	BERMUDES	LA GUYANA	SIERRA LEONE	
LUXEMBOURG	TUNISIE	BHOUTAN	LAOS	SINGAPOUR	
MADERE	TURQUIE	BOLIVIE	LE SALVADOR	SOMALIE	
MARTINIQUE	UKRAINE	BOTSWANA	LESOTHO	SOUDAN	
MONACO	SERBIE MONTENEGRO	BRESIL	LIBAN	SRI LANKA	
NORVEGE		BRUNEI	LIBERIA	ST PIERRE & MIQUELON	
PAYS-BAS		BURKINA FASO	LIBYE	ST VINCENT/GRENADINE	
PORTUGAL		BURUNDI	MACAO	SUDAFRICAIN (REP)	
REUNION		CAMBODGE	MADAGASCAR	SURINAME	
ROYAUME UNI		CAMEROUN	MALAISIE	SWAZILAND	
SAINT MARIN		CAP-VERT	MALAWI	SYRIE	
SUEDE		CAYMAN (ILES)	MALDIVES	TADJIKISTAN	
SUISSE		(REP)	MALI	TAIWAN	
CANADA		CHATHAM (ILES)	MARIANNES (ILES)	TANZANIE	
ALASKA		CHILI	MARSHALL (ILES)	TCHAD	
ETATS-UNIS		CHINE	MAURICE	THAILANDE	
HAWAII		COLOMBIE	MAURITANIE	TOGO	
		COMORES	MAYOTTE	TOKELAU	
		CONGO	MEXIQUE	TONGA	
		COOK (ILES)	MICRONESIE	TRINITE-ET-TOBAGO	
		COREE (REP)	MOLDAVIE	TURKMENISTAN	
		COREE (REP DEM POP)	MONGOLIE	TURKS ET CAICOS (ILES)	
		COSTA RICA	MONTSERRAT	TUVALU	
		COTE D'IVOIRE	MOZAMBIQUE	URUGUAY	
		CUBA	MYANMAR	VANUATU	
		DJIBOUTI	NAMIBIE	VENEZUELA	
		DOMINICAINE (REP)	NAURU	VIERGES AME. (ILES)	
		DOMINIQUE	NEPAL	VIERGES BRIT. (ILES)	
		EGYPTE	NICARAGUA	VIETNAM	
		EMIRATS ARABES UNIS	NIGER	WALLIS ET FUTUNA	
		EQUATEUR	NIGERIA	YEMEN	
		ERYTHREE	NIUE	ZAMBIE	
		ETHIOPIE	NORFOLK (ILES)	ZANZIBAR	
			NOUVELLE CALEDONIE		
		FALKLAND (ILES)	NOUVELLE ZELANDE	ZIMBABWE	
		FIJI	OMAN		
		GABON	OUGANDA		
		GAMBIE	OUZBEKISTAN		
		GHANA	PAKISTAN		
		GRENADE	PALAU		
		GUAM	PALESTINE		
		GUATEMALA			

Détail des zones à l'international vers postes mobiles

Zone 11	Zone 22	Zone 33	Zone 33 (suite)
ALLEMAGNE MOBILE	ALBANIE MOBILE	AFGHANISTAN MOBILE	MACAO MOBILE
ANDORRE MOBILE	ALGERIE MOBILE	ANGOLA MOBILE	MADAGASCAR MOBILE
AUTRICHE MOBILE	BOSNIE- HERZÉGOVINE MOBILE	ANTIGUA- ET- BARBUDA MOBILE	MALAISIE MOBILE
BELGIQUE MOBILE	BULGARIE MOBILE	ANTILLES NEERLANDAISES MOBILE	MALAWI MOBILE
DANEMARK MOBILE	CHYPRE MOBILE	ARABIE SAOUDITE MOBILE	MALDIVES MOBILE
ESPAGNE MOBILE	CHYPRE NORD MOBILE	ARGENTINE MOBILE	MALI MOBILE
FINLANDE MOBILE	CROATIE MOBILE	ARMÉNIE MOBILE	MAURITANIE MOBILE
GIBRALTAR MOBILE	ESTONIE MOBILE	AUSTRALIE MOBILE	MEXIQUE MOBILE
GRECE MOBILE	FIDJI MOBILE	AZERBAÏDJAN MOBILE	MOLDAVIE MOBILE
GROENLAND MOBILE	HONGRIE MOBILE	BAHRÉÏN MOBILE	MONGOLIE MOBILE
GUADELOUPE MOBILE	INDE MOBILE	BANGLADESH MOBILE	MONTSERRAT MOBILE
GUYANA MOBILE	LETTONIE MOBILE	BARBADE MOBILE	MOZAMBIQUE MOBILE
GUYANE FRANCAISE MOBILE	LITUANIE MOBILE	BELIZE MOBILE	NAMIBIE MOBILE
IRELANDE MOBILE	MACEDOINE MOBILE	BENIN MOBILE	NAURU MOBILE
ISLANDE MOBILE	MALTE MOBILE	BIÉLORUSSIE MOBILE	NÉPAL MOBILE
ITALIE MOBILE	MAROC MOBILE	BOLIVIE MOBILE	NICARAGUA MOBILE
LIECHTENSTEIN MOBILE	POLOGNE MOBILE	BOTSWANA MOBILE	NIGER MOBILE
LUXEMBOURG MOBILE	ROUMANIE MOBILE	BRESIL MOBILE	NIGERIA MOBILE
MARTINIQUE MOBILE	SLOVAQUIE MOBILE	BRUNEI MOBILE	NOUVELLE CALEDONIE MOBILE
MONACO MOBILE	SLOVENIE MOBILE	BURKINA MOBILE	NOUVELLE- GUINÉE MOBILE
NORVEGE MOBILE	TCHÈQUE (REP) MOBILE	BURUNDI MOBILE	NOUVELLE ZELANDE MOB
PAYS-BAS MOBILE	TUNISIE MOBILE	CAMBODGE MOBILE	OMAN MOBILE
PORTUGAL MOBILE	TURQUIE MOBILE	CAMEROUN MOBILE	OUGANDA MOBILE
REUNION MOBILE	UKRAINE MOBILE	CAP- VERT MOBILE	OUBÉKISTAN MOBILE
ROYAUME UNI MOBILE	YOUGOSLAVIE MOBILE	CHILI MOBILE	PAKISTAN MOBILE
SUEDE MOBILE		CHINE MOBILE	PALESTINE MOBILE
SUISSE MOBILE		COLOMBIE MOBILE	PANAMA MOBILE
		COMORES MOBILE	PARAGUAY MOBILE
		CONGO MOBILE	PEROU MOBILE
		CORÉE (REP) MOBILE	PHILIPPINES MOBILE
		COSTA RICA MOBILE	QATAR MOBILE
		CÔTE D'IVOIRE MOBILE	RÉP. DOMINICAINE MOBILE
		DJIBOUTI MOBILE	RUSSIE MOBILE
		DOMINIQUE MOBILE	RWANDA MOBILE
		EGYPTE MOBILE	SAINTE- LUCIE MOBILE
		ÉMIRATS ARABES UNIS MOBILE	SALOMON MOBILE
		EQUATEUR MOBILE	SÉNÉGAL MOBILE
		ÉTHIOPIE MOBILE	SEYCHELLES MOBILE
		GABON MOBILE	SIERRA LEONE MOBILE
		GAMBIE MOBILE	SINGAPOUR MOBILE
		GÉORGIE MOBILE	SOUDAN MOBILE
		GHANA MOBILE	SRI LANKA MOBILE
		GRENADE MOBILE	ST VINCENT MOBILE
		GUATEMALA MOBILE	SUDAFRICAIN MOBILE
		GUINÉE ÉQUATORIALE MOBILE	SURINAME MOBILE
		GUINÉE MOBILE	SWAZILAND MOBILE
		HAÏTI MOBILE	SYRIE MOBILE
		HONDURAS MOBILE	TADJIKISTAN MOBILE
		HONG KONG MOBILE	TAIWAN MOBILE
		INDONESIE MOBILE	TANZANIE MOBILE
		IRAN MOBILE	TCHAD MOBILE
		ISRAËL MOBILE	THAÏLANDE MOBILE
		JAMAÏQUE MOBILE	TOGO MOBILE
		JAPON MOBILE	TRINITÉ- ET- TOBAGO MOBILE
		JORDANIE MOBILE	TURKMÉNISTAN MOBILE
		KAZAKHSTAN MOBILE	TURKS ET CAICOS (ILES) MOBILE
		KENYA MOBILE	TUVALU MOBILE
		KIRGHISTAN MOBILE	URUGUAY MOBILE
		KIRIBATI MOBILE	VANUATU MOBILE
		KOWEÏT MOBILE	VENEZUELA MOBILE
		LE SALVADOR MOBILE	VIETNAM MOBILE
		LESOTHO MOBILE	YÉMEN MOBILE
		LIBAN MOBILE	ZAIRE MOBILE
		LIBERIA MOBILE	ZAMBIE MOBILE
		LIBYE MOBILE	ZIMBABWE MOBILE

Tarification Internationale - Téléphonie Mobile

La tarification à l'international est différente suivant les zones d'appels ou de réception. Les appels sont facturés à la seconde, **au-delà de la 1ère minute**, sauf indication spécifique. Le crédit temps de 60 sec. (ou 30 sec.) est facturé au prix de la minute, indiqué sur ce catalogue.

Communications depuis la France métropolitaine

Facturation à la seconde, au-delà de la 1^{ère} minute indivisible

Tarif / minute	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone Satellite
	0,40 €	0,50 €	1,00 €	25,00 €

ZONE 1	Acores, Alands, Allemagne, Andorre, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Chypre, Corfou, Crète, Cyclades, Danemark, Désirade, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Gèce, Guadeloupe, Guernesey, Guyanne Française, Hongrie, Iles canaries, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man, Marie-Garante, Martinique, Mayotte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Réunion, Rhodes, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Barthélemy, Saint-Marin, Saint-Martin, Vatican, Saintes, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Svalbard, Jan Mayen, Rép. Tchèque.
ZONE 2	Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Iles Féroé, Groenland, Macédoine, Maroc, Moldavie, Province du Kosovo, Serbie Monténégro, Tunisie, Turquie, Ukraine, Yougoslavie, Alaska, Canada, Etats-Unis, Hawaii, Porto Rico, Iles Vierges
ZONE 3	Reste du monde dont COM (Collectivités d'Outre-Mer)
Cas particuliers	Appels vers les mobiles satellitaires

Communications émises de l'étranger (ou appels sortants)

Ces appels sont soumis à des tarifs différents, variant selon le lieu d'émission de l'appel et la zone géographique de destination

Tarification à la seconde, au-delà de la 1ère minute indivisible (à l'exception de la Zone 1 vers la Zone 1 : tarification à la seconde, au-delà des 30 premières secondes.)

Tarif / minute	Zone 1 vers	Zone 2 vers	Zone 3 vers	Zone Satellite
Zone 1	0,35 €	1,00 €	1,84 €	3,84 €
Zone 2	1,00 €	1,00 €	1,84 €	3,84 €
Zone 3	1,84 €	1,84 €	1,84 €	3,84 €
Satellite	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €

Communications reçues à l'étranger (ou appels entrants)

L'appelant est facturé le prix standard d'une communication vers un mobile d'un Opérateur français. Le coût du réacheminement de la France vers l'international est à la charge de l'Abonné.

La tarification des appels reçus à l'étranger varie en fonction de la zone géographique où se situe l'Abonné appelé.

Tarification à la seconde, au-delà de la 1^{ère} minute indivisible (à l'exception de la Zone 1 : tarification à la seconde, dès la 1ère seconde.)

Tarif / minute	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone Satellite
	0,11 €/mn	0,29 €/mn ¹	0,50 €/mn	1,84 €/ mn

¹ sauf Alaska, Canada, Etats-Unis, Hawaii, Porto Rico, Iles Vierges (0,84 € HT/mn)

Tarif d'utilisation des Services Optionnels

Tarification des communications Visiophonie ²	Vers l'international	Depuis l'international
par minute	Le prix minute visiophonie correspond au prix minute voix, multiplié par 2 ³ .	
Tarif /min		
Tarif GFN		
Tarif VPN		

² sous couverture 3G, avec terminal 3G compatible.

³ Sauf en appels sortants de Zone 1 vers Zone 1 : 1,68 € HT / mn

Tarification des envois de SMS	Vers l'international	Depuis l'international
par SMS	0,25 €	0,11 €

La réception et la consultation d'un SMS sur son mobile est gratuite, en France et à l'international.

Tarification des envois de MMS	Vers l'international ⁴	Depuis l'international	
par MMS	MMS Texte	0,50 €	0,75 €
	MMS Photo	1,00 €	1,44 €
	MMS Vidéo	1,84 €	2,66 €

⁴ Votre correspondant recevra votre MMS sous réserve que son Opérateur d'origine permette la réception de MMS provenant de votre Réseau.

Pour des usages Internet et Intranet, sur les réseaux 3G, Edge et GPRS¹.

Les communications Data à l'étranger

Tarification au compteur, sans abonnement.

Communications décomptées par palier de 10 Ko après un premier palier de 30 Ko.

Toute session ou palier entamé(e) est facturé(e).

	Connexion	Tarif au Mo
ZONE 1	0,00 €	6 € / Mo
ZONE 2	0,00 €	9 € / Mo
ZONE 3	0,00 €	9 € / Mo
CAS PARTICULIERS	0,00 €	9 € / Mo

ZONE 1

Açores, Alands, Allemagne, Andorre, Autriche, Baléares, Belgique, Canaries, Corfou, Crète, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Groënland, Guadeloupe, Guyane, Irlande, Islande, Italie, Jersey, La Désirade, Les Saintes, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Man, Marie-Galante, Martinique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Réunion, Rhodes, Saint Barthélémy, Saint Marin, Saint Martin, Sardaigne, Sicile, Suède, Suisse, Vatican

ZONE 2

Albanie, Algérie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Estonie, Etats-Unis, Féroé, Géorgie, Hawaï, Hongrie, Iles Vierges, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Maroc, Monténégro, Pologne, Porto Rico, Rép. Slovaque, Rép. de Srpska, Roumanie, Serbie, Slovénie, Tunisie, Turquie, Ukraine

ZONE 3

Reste du monde dont COM (Collectivités d'Outre-Mer)

Cas particuliers

Appels vers les mobiles satellitaires

¹ Dans la limite des zones couvertes par les Réseaux des Opérateurs étrangers disponibles.

Pays "Cut-of Data"²

Zone 1 à l'exception du Groënland + Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Rép. Slovaque, Roumanie et Slovénie.

² Dans ces pays, les échanges de données seront suspendus à l'atteinte d'un seuil de consommation de 50 €. L'Abonné devra contacter le service client pour activer à nouveau les échanges de données.

La Charte Initiative et Qualité de Futur Telecom, 5 engagements au service des TPE/PME

1/ Une offre complète, innovante et accessible simplement

Proposer le meilleur de la technologie
Couvrir l'ensemble des besoins de communication de votre entreprise
Faciliter l'accès aux évolutions de nos offres

2/ Des délais de mise en service clairs et garantis*

Un accompagnement à chaque étape du déploiement de vos services
Des délais d'activation de vos offres garantis*.

3/ Un service clients disponible et efficace

Internalisé et basé au siège de Futur Telecom à Marseille
Disponible 24h/24, 7j/7 via un numéro vert ou notre site Internet
Un taux de joignabilité de 90% et un taux de résolution immédiate de 80%
Un engagement de temps de rétablissement * sur nos principales offres de téléphonie fixe
Un SAV mobile de qualité, avec mise à disposition d'un terminal de prêt équivalent sous 48h

4/ Une facture mensuelle unique et fonctionnelle

Expédiée sous 10 jours ouvrés
Pour une visualisation synthétique de vos coûts de communication fixes et mobiles
Le Master Expert, outil d'analyse des consommations, envoyé par e-mail

5/ Un contact commercial régulier

Lors d'un bilan semestriel, à l'occasion
• D'un appel téléphonique proposé par notre relation commerciale
• Ou de la visite d'un partenaire Futur Telecom

* En cas de non respect des engagements et sur réclamation écrite de l'Abonné.

Aucune pénalité n'est due à l'Abonné lorsque le non respect du délai de mise en service résultera :

- du fait de l'Abonné et, en particulier, du non respect des pré-requis définis dans la Documentation Commerciale ou,
- de la non présentation de l'Abonné aux différents rendez-vous fixés par Futur Telecom pour le bon déroulement de l'installation du service.

OFFRES FUTUR TELECOM	ENGAGEMENT n°2 Délai de mise en service	CALCUL de la compensation financière	ENGAGEMENT n°3 Garantie de Temps de Rétablissement	CALCUL de la compensation financière
FUTUR MOBILE FUTUR DATA MOBILE	Réception de votre mobile sous 48 heures ouvrées (hors portabilité)	si le délai est supérieur à 2 jours : 10 € / Ligne si le délai est supérieur à 5 jours : 20 € / Ligne	Réception d'un mobile de prêt sous 48 heures (équivalent celui d'origine)	si le délai est supérieur à 2 jours : 10 € / Ligne si le délai est supérieur à 5 jours : 20 € / Ligne
FUTUR MOBILE FUTUR DATA MOBILE	Incident réseau (émission / réception impossible) Hors dégradation	si le délai est supérieur à 5 jours : 10 € / Ligne si le délai est supérieur à 10 jours : 20 € / Ligne	Incident réseau (émission / réception impossible) Hors dégradation	si le délai est supérieur à 5 jours : 10 € / Ligne si le délai est supérieur à 10 jours : 20 € / Ligne
FUTUR DIRECT Standard avec reprise d'abonnement	10 jours ouvrés	si le délai est supérieur à 10 jours : 8 € / LR ; 17 € / T0 si le délai est supérieur à 20 jours : 16 € / LR ; 34 € / T0	selon l'option souscrite par l'Abonné	si le temps de rétablissement dépasse l'engagement : 8 € / LR ; 17 € / T0 si le temps de rétablissement est supérieur au double de l'engagement : 16 € / LR ; 34 € / T0
FUTUR DIRECT (Version IP) sans portabilité	32 jours ouvrés	si le délai est supérieur à 32 jours : 12 € / T0 ; 65 € / 1/2 T2 ; 125 € / T2 si le délai est supérieur à 35 jours : 24 € / T0 ; 130 € / 1/2 T2 ; 250 € / T2	GTR 4 heures ouvrées GTR 4 Heures 7/7 et 24/24	si le temps de rétablissement dépasse 4 h : 12 € / T0 ; 65 € / 1/2 T2 ; 125 € / T2 si le temps de rétablissement dépasse 8 h : 24 € / T0 ; 130 € / 1/2 T2 ; 250 € / T2
FUTUR DIRECT (Version IP) avec portabilité	45 jours ouvrés	si le délai est supérieur à 32 jours : 12 € / T0 ; 65 € / 1/2 T2 ; 125 € / T2 si le délai est supérieur à 35 jours : 24 € / T0 ; 130 € / 1/2 T2 ; 250 € / T2	GTR 4 heures ouvrées GTR 4 Heures 7/7 et 24/24	si le temps de rétablissement dépasse 4 h : 12 € / T0 ; 65 € / 1/2 T2 ; 125 € / T2 si le temps de rétablissement dépasse 8 h : 24 € / T0 ; 130 € / 1/2 T2 ; 250 € / T2
FUTUR PROCUBE sans portabilité	32 jours ouvrés	si le délai est supérieur à 32 jours : 8 € / Poste si le délai est supérieur à 35 jours : 16 € / Poste	GTR 4 heures ouvrées	si le temps de rétablissement dépasse 4 h : 8 € / Poste si le temps de rétablissement dépasse 8 h : 16 € / Poste
FUTUR PROCUBE avec portabilité	45 jours ouvrés	si le délai est supérieur à 45 jours : 8 € / Poste si le délai est supérieur à 60 jours : 16 € / Poste	GTR 4 heures ouvrées	si le temps de rétablissement dépasse 4 h : 8 € / Poste si le temps de rétablissement dépasse 8 h : 16 € / Poste
FUTUR ADSL	32 jours ouvrés	si le délai est supérieur à 32 jours : 10 € / Ligne si le délai est supérieur à 45 jours : 20 € / Ligne		

Service Après Vente Terminal mobile

Conditions d'éligibilité

Offre disponible pour tout Abonné à jour de ses obligations contractuelles.

Pour bénéficier du Service après vente Terminal mobile, l'Abonné doit être en mesure de présenter le Bon de livraison ou la facture d'achat du Terminal mobile émis par Futur Telecom.

Garantie Constructeur

Les Terminals mobiles ont une garantie constructeur pièces et main d'œuvre comprises (hors batterie et accessoires)

Toute réparation effectuée est Garantie 3 mois, pièces et main-d'œuvre, pour la même panne.

La Garantie ne fait pas obstacle à l'application de la Garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code Civil.

Panne du Terminal mobile dans les 7 jours à compter de la date de livraison : panne de mise en Service (PMS)

En cas de panne survenue dans les 7 jours qui suivent la livraison, Futur Telecom échange gratuitement le Terminal mobile par un Terminal mobile neuf, sous réserve de la validation de la panne de mise en service, constatée par le centre de réparation Futur Telecom.

L'Abonné est tenu de renvoyer le Terminal mobile en panne dans les 7 jours à compter de la date de livraison.

Panne du Terminal mobile après 7 jours à compter de la date de livraison : réparation de votre Terminal mobile

En cas de panne survenue après le délai de 7 jours à compter de la date de livraison, le Terminal mobile est couvert par une Garantie constructeur pièces et main d'œuvre.

Le délai de Garantie commence à courir 7 jours après la date inscrite sur le bon de livraison ou la facture d'achat du Terminal mobile.

La Garantie constructeur n'est appliquée que sur présentation du bon de livraison ou de la facture d'achat comportant la date d'achat, le nom de l'acheteur et le numéro de série du Terminal mobile.

Panne de Terminal mobile non garanti

Dans le cas d'une prise en charge pour un Terminal mobile non garanti, ou si des traces de casse ou d'oxydation sont constatées par le centre de réparation Futur Telecom, un devis sera transmis à l'Abonné préalablement à l'envoi du Terminal mobile en réparation. L'appareil ne sera réparé qu'après acceptation et règlement du devis par l'Abonné.

En cas d'acceptation, l'Abonné devra contresigner le devis et le renvoyer accompagné du règlement au centre de réparation Futur Telecom.

Une fois que le Terminal mobile sera réparé, il sera renvoyé à l'Abonné.

En cas de refus du devis, l'Abonné devra s'acquitter auprès du centre de réparation Futur Telecom des frais de diagnostic hors Garantie s'élevant à 15 euros H.T.

Le centre de réparation Futur Telecom renverra ensuite le Terminal mobile à l'Abonné.

Description du Service après vente

En cas de panne de son Terminal mobile, l'Abonné doit prendre contact avec le Service Client pour que celui-ci effectue un pré-diagnostic.

En cas d'impossibilité de réparation en ligne, le Service Client enregistrera un n° accord de retour pour ouverture d'un SAV.

Il appartient à l'abonné de :

- sauvegarder, préalablement à tout envoi ou à la remise de son Terminal mobile, toutes les données (numéros de téléphone, messages SMS et MMS, images, textes, fichiers etc...) stockées dans celui-ci.
- retirer la carte Sim ou les cartes mémoires du Terminal mobile en panne

Futur Telecom n'est pas tenu pour responsable des pertes de données contenues dans le Terminal mobile dans le cadre du SAV Terminal mobile.

L'attribution d'un numéro de retour SAV n'est pas une reconnaissance de défectuosité du Terminal mobile livré par Futur Telecom mais uniquement un accord pour le retour du Terminal mobile.

Un formulaire « accord de retour » sera envoyé à l'abonné.

Ce formulaire doit être complété par l'Abonné : daté, signé et revêtu de la mention « Bon pour Accord », et renvoyé à Futur Telecom à l'adresse indiquée sur le document.

Tous les Terminals en panne ayant fait l'objet de l'attribution d'un accord de retour doivent être retournés dans un délai de 7 jours à compter de la date figurant sur le formulaire accord de retour accompagnés :

- de la preuve d'achat (bon de livraison ou facture d'achat)

* Au catalogue en vigueur

- du formulaire d'accord de retour complété et signé par l'Abonné

- du coffret complet (Terminal mobile, batterie, chargeur, documentation) pour une Panne de Mise en Service (PMS)

- de la batterie et de son chargeur pour le SAV

Aucun retour n'est accepté sans numéro de retour. Si un produit est retourné sans numéro de retour, celui-ci sera retourné à l'Abonné en l'état et à ses frais.

Le centre de réparation Futur Telecom émet des réserves en cas de colis spolié à réception. Futur Telecom ne peut être tenu pour responsable des litiges liés au transport aller.

Seul le centre de réparation Futur Telecom est habilité à constater, valider ou non la panne.

L'Abonné enverra son Terminal mobile à l'adresse indiquée sur le formulaire « accord de retour ».

En aucun cas, l'immobilisation d'un Terminal mobile ne peut donner droit à une indemnité, pour quelque cause que ce soit.

Prêt de Terminal mobile

Futur Telecom s'engage à fournir gratuitement à l'Abonné un Terminal mobile de remplacement pendant l'immobilisation de son Terminal mobile après réception du formulaire « accord de retour » signé par l'Abonné.

Le modèle de remplacement peut être différent du modèle en réparation. Il ne sera pas toujours neuf mais en bon état de fonctionnement

Cette prestation est fournie dans la limite des stocks de Terminals mobiles de prêt disponibles et pour une durée d'un mois maximum, renouvelable par tacite reconduction et ce jusqu'à la restitution à l'Abonné du mobile réparé.

L'Abonné est tenu de renvoyer le Terminal mobile de remplacement dans les 15 jours après réception de son Terminal mobile réparé.

Conditions de retour d'un Terminal mobile dans le cadre d'un prêt ou Panne de mise en Service

L'Abonné doit restituer le Terminal mobile en PMS ou le Terminal mobile de prêt dans son état d'origine (sans trace de choc et ni oxydation) et complet (boîte, accessoires fournis, notice, étiquette, ...)

Un contrôle de conformité sera effectué par le centre de réparation Futur Telecom sur l'état général, à chaque retour de Terminal mobile :

- sur le Terminal
- sur l'emballage
- sur les documents, accessoires, ...

Futur Telecom applique une règle de facturation forfaitaire lorsque le Terminal mobile est restitué en mauvais état :

Prix du poste seul H.T	Facturation Forfait HT
< à 100 €	20 €
De 100 à 199 €	75 €
De 200 à 249 €	150 €
De 250 à 350 €	200 €
Plus de 350 €	250 €

L'abonné sera facturé au prix du poste seul* si le Terminal mobile de prêt ou le Terminal mobile panne de mise en service (PMS) est inutilisable ou non restitué dans les délais énoncés :

- o Sous 7 jours pour la Panne de Mise en Service,
- o Sous 15 jours pour le prêt après réception du mobile réparé.

En cas de Panne de mise en service (PMS) refusée par le centre de réparation Futur Telecom retourne le Terminal mobile défectueux à l'Abonné à ses frais (18 euros H.T : frais de diagnostic) et procède à la facturation du poste échangé au prix du poste seul*.

Les cas d'exclusion de PMS sont identiques à ceux de la Garantie précisés ci-dessous.

Exclusion de Garantie

La Garantie du Terminal mobile est de plein droit exclue en cas :

- d'usure naturelle du téléphone,
- de dommage dont la cause est extérieure au produit ou imputable à l'utilisateur du Terminal mobile, notamment : écran cassé et/ou fendu, écran enfoncé, chocs, antenne arrachée, pistes arrachées, trace de chocs, ...
- d'oxydation des composants suite à une immersion, pénétration de liquide, exposition à une source d'humidité...
- de dommages intentionnels, entretien défectueux, utilisation anormale, négligence,
- de non respect des instructions du fabricant, tentative de réparation par une personne non habilitée par le constructeur, téléphone dont l'étiquette d'identification a été enlevée, modification du produit non prévue ni spécifiée par le constructeur,
- blocage de code de sécurité par une mauvaise utilisation du téléphone par l'abonné,
- de panne logicielle consécutive à un desimlockage du téléphone non effectué par Futur Telecom.